

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Compte administratif 2011 – Budget Principal

PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Budget Principal 2011

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La ville de Gonesse, comme l'ensemble des collectivités, a subi en 2011 les durs effets de la crise économique et sociale du pays, avec toutes les conséquences pour les familles : hausse du chômage et perte du pouvoir d'achat notamment.

La crise des finances publiques de l'Etat, avec un très lourd endettement (plus de 500 milliards d'Euros depuis 2007) a considérablement aggravé la situation.

Le gouvernement de Monsieur FILLON a poursuivi le désengagement financier de l'Etat avec des dotations en constante diminution depuis 2008. La politique mise en œuvre par la nouvelle majorité UMP du Conseil Général, en réduisant ses aides, tout en augmentant la taxe foncière, a pénalisé gravement les communes et les habitants.

C'est dans un contexte économique, social, financier qu'il convient d'analyser le compte administratif 2011 qui traduit, par ses résultats, le respect d'un triple engagement :

- Poursuivre les aménagements dans tous les quartiers pour valoriser notre ville,
- Assurer un service public communal performant et de proximité,
- Sécuriser et maîtriser les finances communales.

I/ PRESENTATION COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

En 2011, le compte administratif du Budget principal de la commune de Gonesse présente un total de titres de recettes émis pour 70.753.348,41 € et un total de mandats établis pour 67.794.925.83 €.

Les résultats de l'exécution du budget principal pour 2011 se déclinent par section de la manière suivante :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2011	48.015.515,23 €	43.778.873,11 €	
Recettes de l'exercice 2011	48.015.515,23 €	46.568.884,46 €	
Résultat de fonctionnement reporté de 2010 sur 2011	1.598.134,00 €	1.598.134,00 €	
Résultat de clôture de fonctionnement 2011			(1) +4.388.145,35 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2011	30.850.387,38 €	21.220.338,20 €	
Recettes de l'exercice 2011	30.850.387,38 €	22.586.329,95 €	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2011			+ 1.365.991,75 €
Solde d'exécution d'investissement reporté de 2010 sur 2011			- 2.795.714,52 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2011			(2)- 1.429.722,77 €

C - RESTES A REALISER (RAR) D'INVESTISSEMENT DE 2011 :

Dépenses 2011	5.289.648,71 €	
Recettes 2011	3.656.734,92 €	
Solde des RAR de 2011		(3) – 1.632.913,79 €
Solde d'exécution d'investissement 2011 (RAR compris) (2) + (3)		(4) – 3.062.636,56 €

D - LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2011 (RESTES A REALISER COMPRIS)

Fonctionnement + Investissement (1) + (4) = **1.325.508,79 €**

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :**1.1 Dépenses de fonctionnement :**

Les prévisions de dépenses budgétaires (BP + BS + DM) s'élevaient à 43.274.103,16 Euros. La consommation des crédits est de 95 % conforme aux années précédentes, pour un montant de 41.110.741,53 Euros.

	Prévisions 2011 (BP+BS+DM)	CA 2011	Taux de réalisation
Chapitre 011 Charges à caractère général	13.868.747,87	12.630.550,93	91,07 %
Chapitre 012 Charges de personnel	22.652.257,00	21.968.351,91	96,98 %
Chapitre 014 Atténuations de charges	75.114,00	75.114,00	100,00 %
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3.036.690,39	2.961.905,42	97,54 %
Chapitre 66 Charges financières	3.367.787,77	3.343.216,73	99,27 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	273.506,13	131.602,54	+ 48,12 %
TOTAL (Dépenses Réelles de Fonctionnement)	43.274.103,16	41.110.741,53	95,00 %

Les principales évolutions :

- Les charges à caractères général qui concernent les activités des services, les contrats et les dépenses de l'administration générale représentent 30,7 % des dépenses de fonctionnement. Le taux de réalisation des crédits a été de 91,07 %, ce qui prouve une vigilance particulière afin

d'exercer une parfaite maîtrise de ces dépenses, malgré la prise en compte exceptionnelle pour 600 k€ des fouilles archéologiques à l'Eglise St Pierre St Paul.

- Les charges de personnel qui représentent 53,43 % des dépenses de fonctionnement, affichent un taux normal de réalisation de 96,98 %, ce qui montre la parfaite maîtrise de ce poste essentiel des charges communales.

- Les charges de gestion courante concernent les contingents et participations obligatoires, dont le contingent incendie pour 635.076,86 €, les subventions au CCAS, au Cinéma, à la Caisse des Ecoles, les charges diverses. Le chapitre représente 7,2 % des dépenses de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 97,54 %, soit une bonne prévision budgétaire.

- Les charges financières présentent un taux de réalisation de 99,27 %, avec des mouvements budgétaires exceptionnels dus aux opérations de refinancement de notre dette. Nous retrouvons ces mouvements budgétaires sur les 2 sections du compte administratif, à la fois en dépenses et en recettes. Le débat au budget supplémentaire a permis d'examiner l'ensemble détaillé de ces opérations qui ont fait l'objet d'un rapport spécifique et qui permettent à notre ville de disposer d'une dette à la fois maîtrisée et totalement sécurisée avec 98 % d'emprunts à taux fixe et 2% à taux variable (indexés exclusivement sur le LEP et le Livret A).

- Les charges exceptionnelles (131.602,54 €uros) fluctuent notamment en fonction des subventions OCAH (Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat) versées aux propriétaires qui réhabilitent leurs façades sur le périmètre du centre ville.

1.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes prévues (BP+BS+DM) s'élevaient à 48.015.515,23 €uros. Le compte administratif enregistre un montant de recettes de 48.114.117,99 Euros, soit 100,21 % des prévisions.

	Prévisions 2011 (BP+BS+DM)	CA 2011	Taux de réalisation
Chapitre 70 Produits des services	944.498.26	915.436,60	96,92%
Chapitre 73 Impôts et Taxes	26.369.176.00	26.976.285,01	102,30%
Chapitre 74 Dotations, Subventions, Participations	18.171.719.00	17.151.769.76	94,39 %
Chapitre 013 Atténuations de charges	371.210.00	181.428,28	48,87%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	536.530.28	569.219,44	106,09%
Chapitre 76 Produits financiers	6.045.00	0.60	-47,39%
Chapitre 77 Produits Exceptionnels	24.247.69	721.844,30	neutralisé
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	1.598.314	1.598.134,00	100%
TOTAL (Recettes Réelles de Fonctionnement)	48.015.515.23	48.114.117.99	100,21%

Les principales évolutions :

- Les produits des services enregistrent une légère diminution par rapport aux prévisions conséquence directe de la crise et des difficultés des familles. Ce chapitre est en diminution chaque année.

- Les recettes fiscales progressent légèrement (102,30 % de réalisation) en raison des rôles supplémentaires (+ 438.474 €) acquis grâce à la dynamique du développement économique de la commune ainsi qu'à la progression des droits de mutation (+ 140.045 €).

- Les recettes fiscales représentent 56,06 % des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 74 regroupe les dotations, subventions et participations notamment la dotation forfaitaire (9.051.665 €uros) qui représentent 67,69 % de ce chapitre. La dotation forfaitaire était de 9.699.774,00 €uros en 2010. La dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité IDF enregistrent une progression notable. Le fonds de compensation des nuisances aériennes est payé en deux versements. Le deuxième versement effectué fin décembre sera reporté en 2012.

Ce chapitre 74 avec 13.371.656,00 €uros représente 27,79 % des recettes de fonctionnement.

PRINCIPALES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	Réalisé 2010	Prévisions 2011	Réalisé 2011
DGF (dotation forfaitaire)	9.699.774,00	9.051.665,00	9.051.665,00
DSU.CS (dotation de solidarité urbaine)	2.033.544,00	2.293.494,00	2.293.494,00
F.S.R.I.F (fonds de solidarité région IDF)	1.156.032,00	1.266.690,00	1.266.690,00
F C N A (fonds de compensation nuisance aéroportuaire)	532.980,00	532.980,00	235.974,00
D G D (dotation générale de décentralisation)	209.437,06	209.437,00	219.180,03
Dotations Spéciales Instituteurs	19.656,00	17.390,00	19.656,00
TOTAL	13.651.423,06	13.371.656,00	13.086.659,03

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Dépenses d'investissement :

Elles représentent 18.990.072,04 €uros

	Prévisions 2011 (BP+BS+DM)	CA 2011	Taux de réalisation
Chapitre 16 Emprunts	5.225.000,84	5.208.628,68	99,69%
Chapitre 001 Solde d'Exécution de la Section d'investissement reporté	2.795.714,52	2.795.714,52	100%
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	3.544.712,64	892.680,88	25,18%
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	316.792,00	72.609,35	22,92%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	12.394.632,78	8.769.666,33	70,75%
Chapitre 23 Immobilisations en cours	4.373.534,60	4.046.486,80	92,52%

TOTAL Dépenses Equipements (20/21/23)	28.650.387.00	13.781.443.36	48,10%
TOTAL (Dépenses réelles d'investissement)	16.324.718.75	18.990.072.04	76,04%

Les principales évolutions :

Les dépenses d'équipement représentent 13.781.443,36 €uros, qui comprennent les études et l'ensemble des opérations de travaux d'aménagement, des bâtiments, de voiries

Malgré la crise, les dépenses d'équipement de la ville se situent à un niveau élevé : 14,1 M€ en 2009 ; 13,3 M€ en 2010 ; 13,8 M€ en 2011.

La commune consacre en 2011 plus de 500 €/habitant à ses dépenses brutes d'équipement, soit un rythme supérieur de 30% à la moyenne de la strate des communes comparables (20.000 à 50.000 h). La strate se situe à 400 €/Hab., soit une moyenne de 10 M€.

Gonesse se situe à 533 €/Hab. en 2009 ; 501 €/Hab. en 2010 et 514 €/H en 2011. En annexe, vous trouverez un tableau qui recense les principales opérations.

C'est dire l'effort d'équipement et d'aménagement effectué par la municipalité pour satisfaire les besoins de l'ensemble des quartiers de Gonesse.

Le chapitre 16 enregistre en 2011 à titre exceptionnel les écritures induites par les opérations de réaménagement de l'encours de dette. Cette thématique a été examinée précédemment puisque la sécurisation de l'encours de dette structuré a nécessité l'enregistrement de mouvements comptables en dépense de fonctionnement, en recette et dépense d'investissement. Ainsi, le refinancement en euro du CRD (Capital Restant Dû) des prêts libellés en devise est repris pour un montant de 1.971.406 €. Cette reprise est neutre sur le plan budgétaire puisque ce même montant figure en recette d'investissement.

Ce chapitre du compte administratif comptabilise également le remboursement du capital de la dette qui s'établit en 2011 à 2.816.266.53 € pour les emprunts en euros et en devises.

Au 31/12/2011, l'encours de la dette s'établit à 34.974.963.72 €.

La dette du budget principal se caractérise à cette date par les éléments suivants. Rappelons que suite au repositionnement de sa stratégie financière, l'encours de dette de la ville désormais totalement sécurisée est composé à 98% de prêts à taux fixe et à 2% de prêts à taux variable indexés sur le livret A ou le Livret d'Epargne Populaire.

Classement charte de bonne conduite

Encours à 100 % : 1A (sans risque)

Structure de la dette

Taux fixe : 34.247 K€

Taux indexés : 728 K€

Taux moyen : 4.00%

Taux moyen : 3.14%

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 97.92 % sont en taux fixe
- 2.08 % sont en taux variable

Eléments de synthèse

Taux moyen dette globale : 3.98 % Durée de vie résiduelle (en année) : 13,1

(La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt)

Répartition de l'encours par établissement prêteur

Nombre d'emprunts : 24 répartis auprès de 4 banques (3 autres prêts ont été mobilisés au 1^{er} trimestre 2011)

- DEXIA CLF : 8 prêts. CRD : 20.527 K€. 58.69% du CRD
- CAISSE D'EPARGNE : 8 prêts CRD 8.702 K€ 24.88% du CRD
- SOCIETE GENERALE : 4 prêts CRD 5.016 K€ 14.34 % du CRD
- CAISSE DES DEPOTS : 4 prêts CRD 728 K€ 2.08% du CRD

2.2 Recettes d'investissement :

Le financement des opérations d'investissement s'appuie sur l'emprunt qui est limité à 2.949.000 € pour 2011 soit 21,39 % des dépenses d'équipement (13.781.443,00 €), mais également sur les ressources suivantes :

- ◆ Les dotations et fonds divers :(7.002.319.14 €)
 - FCTVA et Taxe Locale d'Equipement : 1.758.240.88 €
 - L'excédent de fonctionnement comptabilisé en 2011 : 5.244.078.26 €
- ◆ Les subventions d'équipement :
 - ANRU, Département, Région, ADP, bailleurs sociaux : 3.880.557.51 €
(contre 3.442.707.93 € en 2010)

A ces recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre qui contribuent comme chaque de manière significative à l'équilibre financier de cette section.

- ◆ Les dotations aux amortissements et charges à répartir: 1.925.431.11 €
- ◆ Le virement de la section de fonctionnement : 2.815.980.07 €
- ◆ Le produit des cessions foncières : 742.701,00 €

(Après prise en compte des moins-values constatées, le produit net s'établit à 689.801 €)

La recherche des subventions est évidemment un enjeu prioritaire pour Gonesse, compte tenu du niveau de l'investissement. La commune a bénéficié d'un taux de subvention de 32 % en moyenne ces 4 dernières années. Ce taux a chuté à 28,15 % en 2011, ce qui représente 529.504 € de diminution pour 2011.

En réduisant son aide aux collectivités locales, le Conseil Général pénalise sévèrement la politique d'investissement des communes du Val d'Oise et fait peser une grave menace sur l'avenir.

Ce compte administratif 2011 traduit clairement la gestion financière saine de la ville, le dynamisme de sa politique d'aménagement, la performance du service public communal.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2011 du budget principal.

ANNEXE AU RAPPORT : PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

2031	Contrats de Maîtrise d'Oeuvre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude aménagement rue de l'Eglantier et abords du collège Philippe Auguste 12.943.71 € ▪ Etude aménagement foyer intergénérationnel 15.874.71 € ▪ Etude aménagement centre social I.Betancourt.2^e phase 24.745.35 € ▪ Etude travaux PGS école primaire R. Salengro 155.944.68 € ▪ Etude réaménagement de la rue de la Madeleine 4.728.72 € ▪ Etude opportunité création gare métro automatique 117.208.00 € ▪ Etude installation conteneurs enterrés 19.561.78 € ▪ Assistance MOUS ANRU St Blin 56.263.83 € ▪ Etude réhabilitation du commissariat 59.558.60 € ▪ Etude réhabilitation complexe sportif E. Cognevault 36.904.62 € ▪ Etude construction gymnase la Madeleine 116.258.47 € ▪ Etude refonte du site internet 11.063.00 € 	
205	Acquisition de logiciel	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licences de serveurs, bureautiques et de logiciels métiers 88.946.80. € 	
2128	Aménagement espaces extérieurs	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du parc urbain St Blin 153.872.65 € ▪ Installation système d'arrosage terrain d'honneur de rugby 14.797.95 € 	
2135	Installations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux divers écoles maternelles et primaires 243.760.88 € ▪ Travaux aménag du centre social I.Betancourt.2^e phase 412.830.75 € ▪ Travaux divers bâtiments communaux 495.872.92 € ▪ Travaux de sécurisation et de vidéosurveillance des bâtiments communaux. 66.541.56 € ▪ Travaux câblages téléphoniques et informatiques 36.606.27 € ▪ Aménagement du foyer intergénérationnel 213.004.20 € ▪ Travaux de réhabilitation du gymnase E.Cognevault 112.122.44 € ▪ Travaux divers écoles maternelles et primaires 	
2152	Travaux de voirie	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux enfouissement conteneurs enterrés Fauconnière 1.114.528.01 € ▪ Travaux aménagement rue L.Blum et sécurisation des abords du Collège F.Truffaut 1.148.769.96 € ▪ Travaux requalification ZAE des Cressonnières (solde) 177.246.32 € ▪ Travaux et aménagement de la voirie communale 672.767.67 € ▪ Travaux éclairage public/ signalisation tricolore 144.956.82 € 	
21532	Travaux réseaux d'assainissement	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation financière aux travaux du bassin de retenue du chemin de Fontenay 755.037.48 € 	
2315	Travaux en cours	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux Insonorisation mat. La Fontaine 47.936.18 € ▪ Réhabilitation et insonorisation école R. Salengro 2.451.368.68 € ▪ Reconstruction du complexe sportif C.Besson 147.181.94 € ▪ Participation financière Zac Multisite 1.400.000.00 € 	

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Compte Administratif Assainissement 2011****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Assainissement 2011**

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le budget Assainissement identifie au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eaux usées. Le compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé de ce budget, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées par la Ville en 2011 et constate les résultats comptables.

Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats de l'exécution 2011 se présentent comme suit :

A – EXPLOITATION :

Recettes de l'exercice 2011	241.067,26 €	
Dépenses de l'exercice 2011	179.285,12 €	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2011	+ 61.782,14 €	
Résultat d'exploitation reporté de 2010 sur 2011	+ 554.690,83 €	
Résultat de clôture d'exploitation 2011		(1) +616.472,97 €

B – INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2011	137.997,11 €	
Dépenses de l'exercice 2011	22.533,22 €	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2011	+ 115.463,89 €	
Solde d'exécution reporté de 2010 sur 2011	+ 569.281,11 €	
Solde d'exécution de clôture 2011		(2) + 684.745,00 €

C – RESTE A REALISER (RAR) D'INVESTISSEMENT DE 2011 :

Recettes de 2011	21.512,00 €	
Dépenses de 2011	726.580,00 €	
Solde des RAR de 2011		(3)- 705.068,00 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2011 (RAR compris) (2) + (3)		(4)- 20.323,00 €

Le résultat global de clôture 2011 (RAR compris) s'établit à + 596.149,97 €. (Fonctionnement + Investissement) (1) + (4)).

EN SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation (179.285,12 €) qui sont des dépenses courantes de gestion se sont réparties sur les rubriques suivantes :

- Entretien du réseau eaux usées : 10.501,63 €
- Rémunération du personnel : 57.527,62 €
- Intérêts de la dette : 251,15 €
- Charges diverses : 548,82 €

Figure également au sein de cette section les dotations aux amortissements des immobilisations (dépenses d'ordre) pour 110.455,90 €.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) inscrit en prévision pour 520.660,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

Les recettes d'exploitation (795.758,09 €) ont été principalement constituées par :

- La redevance d'assainissement pour : 171.548,28 €
- Des taxes de raccordement pour : 37.024,31 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2010 : 554.690,83 €
- La prime AQUEx (2011) : 21.371,00 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 11.123,67 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (22.533,22 €) concernent principalement :

- Le remboursement en capital de la dette : 11.409,55 €
- Des amortissements de subventions d'investissement Amortissables transférés au compte de résultat : 11.123,67 €

Les recettes d'investissement (707.278,22 €) proviennent :

- Du FCTVA : 19.713,21€
- Un solde de subvention de l'Agence de l'Eau au titre
des travaux sur le réseau eaux usées rue de la Madeleine : 7.828,00 €
- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 110.455,90 €
- Du solde d'exécution reporté 2010 : 569.281,11 €

Le virement de la section d'exploitation (autofinancement) inscrit en prévision au budget primitif pour 520.660,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administration 2011 budget annexe Assainissement

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Compte Administratif 2011 – Budget Annexe Eau****PIECE(S) JOINTE (S) : Compte Administratif Eau 2011**

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU**

Le budget Eau recense au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eau potable. Le compte administratif, qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur au sein de ce budget, présente les résultats comptables de l'exercice 2011.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Les résultats de l'exécution 2011 se présentent comme suit :

A – EXPLOITATION :

Recettes de l'exercice 2011	163.575,65 €	
Dépenses de l'exercice 2011	65.200,62 €	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2011	+ 98.375,03 €	
Résultat d'exploitation reporté de 2010 sur 2011	+ 3.759,74 €	
Résultat de clôture d'exploitation 2011		(1) + 102.134,77 €

B – INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2011	340.032,55 €	
Dépenses de l'exercice 2011	249.507,87 €	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2011	+ 90.524,68 €	
Résultat d'exécution d'investissement reporté de 2010 sur 2011	+ 475.834,69 €	
Solde de clôture d'investissement 2011		(2) + 566.359,37 €

C – RESTE A REALISER (RAR) D'INVESTISSEMENT DE 2011 :

Recettes de 2011	42.822,00 €	
Dépenses de 2011	659.374,59 €	
Solde des RAR de 2011		(3) – 616.522,59 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2011 (2) + (3)		(4) – 50.193,22 €

Le résultat global de clôture 2011 (RAR compris) est arrêté à + 51.941,55 € (Fonctionnement + Investissement) (1) + (4)).

Il ressort du tableau synthétique les éléments suivants :

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2011, les dépenses se sont élevées à 65.200,62 € réparties sur deux chapitres :

- Charges financières (dont ICNE) : 23.932,80 €
(Intérêts des emprunts)
- Dotations aux amortissements : 41.267,82 €

Rappelons que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 30.795,95 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

En 2011, les recettes se sont élevées à 167.335,39 € ventilées sur les postes principaux suivants :

- Redevance sur la consommation d'eau : 73.554,23 €
- Participation des communes riveraines au titre d'une réparation d'une canalisation d'eau : 63.264,59 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2010 : 3.759,74 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 26.756,83 €

Au final, l'exécution du budget en 2011 a permis de dégager un excédent cumulé en section d'exploitation de 102.134,77 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2011, les dépenses se sont chiffrées à 249.507,87 € sur les rubriques suivantes:

- 26.250,00 € au titre du remboursement en capital de la dette,
- 94.663,40 € au titre de travaux sur une canalisation d'eau potable,
- 85.568,32 € au titre des travaux de fermeture des forages d'adduction d'eau potable,
- 8.134,66 € au titre des frais d'étude portant sur la fermeture des forages d'adduction d'eau potable,

- 26.756,83 € au titre des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat,
- 8.134,66 € au titre de l'intégration au patrimoine de frais d'étude par opération d'ordre.

Les travaux de réhabilitation des châteaux d'eau de la Fauconnière sous maîtrise d'ouvrage de Veolia qui ont débuté cet été se sont achevés en avril dernier. La réception définitive des travaux par les services de la ville devraient prochainement intervenir.

Par ailleurs, la phase d'étude de l'opération de liaison de la canalisation Oise/Marne qui a débuté fin 2011 devrait déboucher sur une notification des marchés de travaux aux entreprises à l'automne 2012 et un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2013.

Les recettes d'investissement (815.867,24 €) proviennent en 2011 :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ du solde d'exécution de la section d'investissement 2010 : | 475.834,69 € |
| ▪ de l'emprunt destiné au financement de la participation communale au travaux de réalisation de la canalisation d'eau potable sur la commune de Garges les Gonesse (liaison nord Oise/Marne) : | 230.000,00 € |
| ▪ L'excédent de fonctionnement capitalisé : | 51.622,01 € |
| ▪ FCTVA : | 9.008,06 € |
| ▪ Des dotations aux amortissements : | 41.267,82 € |
| ▪ L'intégration au patrimoine de frais d'étude par opération d'ordre : | 8.134,66 € |

Malgré l'ampleur des opérations d'investissement engagées qui nécessite la mobilisation de moyens financiers conséquents, le budget Eau présente un résultat global de clôture positif.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administration 2011 budget annexe Eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Compte Administratif 2011– Budget Annexe Ateliers locatifs****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Ateliers locatifs 2011**

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF ATELIERS LOCATIFS**

La Ville de Gonesse gère 3 budgets annexes au budget principal dont celui des Ateliers Locatifs soumis aux règles budgétaires et comptables de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Le compte administratif est le document de synthèse établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité qui expose les résultats de l'exécution du budget 2011 à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif doivent, par ailleurs, être concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les résultats de l'exécution 2011 se présentent détaillés comme suit :

A – EXPLOITATION :

Recettes de l'exercice 2011	121.273,65 €	
Dépenses de l'exercice 2011	121.018,56 €	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2011	+ 255,09 €	
Résultat d'exploitation reporté de 2010 sur 2011	+ 81.538,86 €	
Résultat de clôture d'exploitation 2011		(1)+ 81.793,95 €

B – INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2011	70.443,12 €	
Dépenses de l'exercice 2011	74.849,07 €	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2011	- 4.405,95 €	
Solde d'exécution reporté de 2010 sur 2011	- 46.877,15 €	
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2011		(2) – 51.283,10 €

Le résultat global de clôture s'établit pour 2011 à + 30.510,85 €.
(Exploitation+ Investissement) (1) + (2)

Le précédent tableau fait apparaître les éléments d'exécution suivants :

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2011, les dépenses d'exploitation (121.018,56 €) sont ventilées principalement sur les postes budgétaires listés ci-après :

Charges à caractère général :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Entretien des ateliers : | 1.315,00 € |
| ▪ Taxes foncières et TEOM : | 17.697,50 € |
| ▪ Rémunération du mandataire (P.G.A.) : | 13.517,04 € |
| ▪ Assurance dommages aux biens : | 1.913,94 € |

Charges de gestion courante :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Admission de titres en non valeur et charges diverses : | 53.215,10 € |
|---|-------------|

Charges financières : (dont ICNE)

- | | |
|---------------------------|------------|
| ▪ Intérêts de l'emprunt : | 9.389,79 € |
|---------------------------|------------|

Charges diverses:

- | | |
|--------------------------------|----------|
| ▪ Régularisations de charges : | 861,87 € |
|--------------------------------|----------|

Dotations aux amortissements des immobilisations : 23.108,32 €

Notons pour mémoire que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 55.800,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M4. Les dépenses d'exploitation ont été exécutées à un niveau correspondant aux nécessités de fonctionnement de ce budget (près de 90 %)

Dans le prolongement des budgets précédents, la Ville a poursuivi en 2011 ses objectifs de gestion maîtrisée des dépenses et de mise à disposition aux entreprises locataires de conditions d'accueil adaptés à l'activité économique sur le site. Par ailleurs, malgré toutes les procédures engagées par le Trésor Public pour recouvrer des loyers et charges dues par certains locataires défaillants (mise en liquidation judiciaire de ces sociétés), la ville a dû enregistrer un niveau élevé de créances irrécouvrables sur la section d'exploitation.

En 2011, les recettes d'exploitation (202.812,51 €) sont principalement constituées par :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Les loyers et charges récupérables des ateliers : | 121.273.65 € |
| ▪ Le résultat de fonctionnement reporté 2010 : | 81.538.86 € |

Notons que le niveau de réalisation du produit des loyers et charges récupérables des ateliers dépasse de manière significative la prévision initiale avec un taux de plus de 112 %.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2011, les dépenses d'investissement (121.726,22 €) ont été consacrées au :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Remboursement en capital de la dette (acquisition des ateliers) | 67.000,00 € |
| ▪ Restitution de dépôts de garantie aux locataires | 7.849,07 € |
| ▪ Solde d'exécution reporté de 2010 | 46.877,15 € |

Le taux de consommation des crédits (97%) est conforme en 2011 à la prévision budgétaire.

En 2011, les recettes d'investissement (70.443,12 €) proviennent principalement de :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Cautionnements reçus (dépôts de garantie des locataires) | 457,65 € |
| ▪ Excédent de fonctionnement capitalisé | 46.877,15 € |
| ▪ Dotation aux amortissements des immobilisations : | 23.108,32 € |

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 55.800,00 € (contrepartie de la dépense de fonctionnement) n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction comptable M4.

Le taux de réalisation des recettes atteint donc près de 101 % (hors autofinancement) soit une exécution quasiment identique à la prévision budgétaire.

La section d'investissement présente logiquement un solde d'exécution déficitaire puisque l'autofinancement prévu au Budget Primitif ne s'est pas réalisé.

Le besoin de financement de la section d'investissement (51.283,10 €) est couvert par l'excédent constaté en section de fonctionnement (+ 81.793,95 €).

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administratif 2011 budget annexe Ateliers locatifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Création d'une vacation de diététicien

1) Présentation

L'Atelier Santé Ville, créé par délibération en 2003, a élaboré un projet d'éducation nutritionnelle en lien avec les autres services municipaux, au regard des besoins de la population. L'Atelier Santé Ville a donc besoin de s'attacher les services d'un spécialiste de la nutrition pour assurer quelques interventions ponctuelles qui ne peuvent justifier la création d'un poste permanent sur la collectivité mais justifient la création d'une vacation de diététicien. Ainsi, pourront être animés des ateliers nutrition lors des quartiers d'été, directement par le diététicien mais aussi par des infirmiers stagiaires de l'IFSI qui seront cadrés par le diététicien.

Le volume global d'intervention se chiffrera à environ 35 heures.

Le niveau de rémunération proposée est établi en lien avec le niveau de qualification et d'expérience du vacataire, avec les grilles indiciaires de la fonction publique mais doit tenir compte du faible volume d'intervention ; une vacation horaire sera donc rémunérée 35 € nets.

2) Financement

Le coût des vacances sur l'année 2012 s'élèvera à environ 1500 €.

3) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création d'une vacation de diététicien, assortie d'une rémunération horaire fixée à 35 € nets.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Projet d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre - Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'année 2012 et demande de classement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre est un lieu dynamique de formation et de partage artistique qui complète l'éducation générale de l'enfant et favorise l'épanouissement personnel de l'adulte à travers l'apprentissage de la vie artistique collective. L'EMMDT participe à la politique d'intégration sociale et se place comme centre de ressources, elle met en œuvre la politique culturelle de la ville et développe les actions transversales avec les autres services de la Direction des Actions Culturelles. L'établissement favorise les pratiques amateurs tout en s'inscrivant dans le réseau départemental, régional et national. Le projet d'établissement détaille les axes prioritaires suivants :

- Proposition d'état des lieux et préfiguration des nouveaux locaux
- L'organisation des études (suivi, évaluation et parcours personnalisé de l'élève)
- Présentation des actions transversales menées par l'EMMDT
- Présentation de l'évolution des pratiques et des enseignements dispensés
- Perspectives : la création de CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)

Ce projet d'établissement validé permet de répondre à l'intégralité des critères d'attribution de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès du Conseil Général, donc d'obtenir une subvention plus conséquente et de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication le classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Communal.

Afin que l'EMMDT mène à bien ses diverses missions, une demande de subvention de fonctionnement est déposée auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

2) Financement

Montant de la subvention sollicitée en 2012	15 000 euros
Montant accordé en 2011	13 714 euros
Montant de la subvention sollicitée en 2011	16 000 euros

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le projet d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre,**
- **de solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2012,**
- **de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication le classement en Conservatoire à Rayonnement Communal de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à ces demandes.**

- *Le projet d'établissement est consultable à la Direction Générale des Services*

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Suivi animation du Plan de Sauvegarde de la Copropriété la Garenne - quartier de la Fauconnière – année 2012. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La précédente délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2008 concernant la copropriété du square de la Garenne située dans le quartier de la Fauconnière, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) retraçait le choix du prestataire qui va mettre en place le Plan de Sauvegarde, décidé par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2007.

Après la validation du diagnostic et de l'arrêté préfectoral lançant la procédure de Plan de Sauvegarde, le prestataire CITEMETRIE a effectué la première phase consistant à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle puis de l'élaboration d'un document cadre appelé Plan de Sauvegarde. Ce dernier est validé au cours du mois de septembre par arrêté préfectoral.

Une période de 5 ans (septembre 2009 à septembre 2014) est lancée au cours de laquelle, le prestataire CITEMETRIE, reconduit dans sa mission, aura pour tâche de s'assurer du respect des orientations et programmes prévus dans le Plan de Sauvegarde.

Le Plan de Sauvegarde entre dans sa troisième année d'exercice (2012).

Les différents partenaires financiers (ANAH, CG95, CRIF) apportent leur soutien pour la phase d'ingénierie.

La Ville de Gonesse sollicite donc une aide des différents partenaires financiers (ANAH, CG 95, CRIF) afin de venir consolider l'opération d'amélioration de l'habitat de la copropriété de la Garenne.

Concernant la subvention de l'ANAH, premier financeur, la demande est renouvelée automatiquement sur la période du Plan de Sauvegarde (5 ans). Aucune demande de la Ville n'est nécessaire.

A ce jour, le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de renouveler son aide pour les années futures pour participer aux aides concernant l'Habitat . C'est pourquoi une demande de subvention est demandée.

Une première phase de travaux a été réalisée par la ville en 2007 concernant une partie de l'espace public (aménagement de places de stationnement et de trottoirs) ; le 15 juin 2010 démarrage des travaux relatifs aux toitures-terrasses et pose de garde-corps de sécurité (durée de 6 mois) a été réalisée.

Pour l'année 2011, il a été proposé d'inscrire des travaux relatifs à la réfection de l'enveloppe thermique du patrimoine bâti de la copropriété de la Garenne, ces travaux devraient intervenir au début du second semestre de l'année 2012.

2) Financement

Cette opération est estimée et sera financée comme suit :

DEPENSES	TOTAL	RECETTES	SUBVENTIONS	TOTAL
Plan de Sauvegarde – suivi animation –3^{ème} année	68 700, 00	ANAH	50% du montant HT	34 350.00
<ul style="list-style-type: none">• Redressement de la gestion de la copropriété		CG95	20% du montant HT	6 100.00
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place des travaux prévus par le Plan de Sauvegarde		CRIF	30% montant HT	20 610.00
			Plafonnement à 298 lots (48 000 €)	
TOTAL H.T	68 700.00	TOTAL H.T des subventions		61 060.00
TVA à 19,6%	13 465.20	Reste à charge pour la Ville de Gonesse		21 105.20
TOTAL T.T.C	82 165.20	TOTAL T.T.C		82 165.20

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France, les subventions nécessaires afin de mener à bien la réalisation du Suivi animation du Plan de Sauvegarde de la copropriété La Garenne;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, financiers afférents à cette opération.**

✓ le bilan annuel est consultable à la Direction de la Politique de la Ville et du Développement Local

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : ZAC du Centre Ancien: suppression partielle de la ZAC

PIECE (S) JOINTE (S) : note de présentation

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La ZAC du centre ancien a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2011. Son périmètre comprend les îlots Garlande et Chemin Vert.

Suite à l'analyse approfondie du projet, il s'est avéré que la charge liée au coût d'acquisition des terrains formant l'îlot du Chemin vert, crée un déficit très important, déficit qui ne peut être absorbé en l'état actuel des finances communales.

Il est donc proposé de supprimer cet îlot et de renforcer le programme de l'îlot Garlande afin d'atteindre l'équilibre financier.

Le programme consiste à construire des logements en accession maîtrisée (priorité aux primo-accédants), et une résidence réservée aux personnes âgées avec services communs. L'opération ici envisagée se développera sur environ 9 000m² de surface de plancher (ex-SHON).

Dans le cadre de l'application de l'article L147-5 du Code de l'urbanisme, la commune est comptable du solde de la surface logement consommée sur le territoire. Ainsi, dans le Périmètre de Renouvellement Urbain de la ville 51 246 m² SHON ont été démolis à ce jour, principalement dans le cadre de la ZAC Multi-sites, et 39 819 m² ont été affectés, laissant un solde de 11 427 m² SHON disponible pour des opérations ultérieures telle que la ZAC du centre ancien.

Les équipements publics concernent l'espace aux abords du pigeonier, la réfection du carrefour des rues Jean Camus/Malmaison/Chauvart/Fontaine Saint Nicolas, et le parking aérien de la Croix des Ormes qui deviendra bientôt propriété communale.

Pour modifier le dossier de création de la ZAC, la note de présentation ci jointe, sera annexée au dossier.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la suppression partielle de la ZAC du Centre Ancien en supprimant l'îlot du Chemin Vert du périmètre tel qu'il est présenté en annexe jointe au présent rapport.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Désignation de l'Aménageur de la ZAC du Centre Ancien

PIECE(S) JOINTE(S) : - Note de présentation du Traité de Concession d'Aménagement

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Rappel du dossier

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération, lors de sa séance du 24 mars 2011, le dossier de création de la Z.A.C. du Centre Ancien de Gonesse et a lancé la procédure de désignation d'un aménageur. Cette ZAC a été dénommée ainsi, le 15 avril 2010 et les deux îlots la constituant ont été créés par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2011 :

- Ilot Garlande (1,7Ha),
- Ilot du Chemin vert (1,7Ha).

Une annonce de candidature pour désigner l'aménageur de la ZAC a été publiée le 28 mars 2011 dans le Moniteur, le JOUE et le BOAMP.

Le cahier des charges a été téléchargé par 3 sociétés :

- l'EPA Plaine de France,
- la SEMAVO,
- SARRY 78 (Société d'Economie Mixte Locale d'Aménagement du Département des Yvelines).

Un seul candidat a remis une offre, l'enveloppe a été ouverte le 17 mai 2011.

La commission particulière, constituée pour l'occasion, composée de 5 conseillers municipaux et de leurs suppléants en nombre égal, s'est réunie le 1^{er} juin 2011 et a conclu qu'au regard de la proposition aboutissant à un déficit de 1,9M d'€, des négociations avec l'EPA devaient être ouvertes.

Suite à une analyse approfondie du projet, il s'est avéré nécessaire de modifier le périmètre de la ZAC en proposant au Conseil Municipal la suppression de l'îlot dit du Chemin Vert.

Ainsi, le projet porte désormais sur le seul îlot dit Garlande situé à l'angle des rues Chauvart et Fontaine Saint Nicolas.

La réponse proposée par l'EPA Plaine de France correspond à l'objectif communal, à savoir la création de logements, pour environ 9 000 m² de surface de plancher (dont une résidence pouvant accueillir des personnes âgées, avec services communs), la réalisation d'un espace public autour du pigeonnier Garlande, monument historique, et la requalification de la rue Chauvart et de son intersection avec la rue de la Fontaine Saint Nicolas.

La commission particulière constituée pour l'occasion s'est de nouveau réunie le 05 juin 2012 et a validé la nouvelle proposition de l'EPA Plaine de France.

2) Financement

Le bilan financier prévisionnel fait apparaître un équilibre de l'opération. Ainsi, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 3 459 921,85 € HT soit 3 995 001,85 € TTC égal au montant des recettes.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de DESIGNER l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France en qualité d'aménageur de la ZAC du Centre Ancien,**
- d'APPROUVER le Traité de Concession d'Aménagement annexé à la présente délibération, le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 3 459 921,85 € HT soit 3 995 001,85 € TTC égal au montant des recettes,**
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit Traité de Concession d'Aménagement.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Approbation du projet d'équipement numérique du cinéma Jacques Prévert et demandes de subventions auprès du Conseil National du Cinéma et de l'Image animée (CNC) et de la Région Ile de France

1) Présentation

Afin de s'inscrire dans le mouvement de modernisation en cours des salles de cinéma, il est nécessaire d'équiper le cinéma Jacques Prévert d'un projecteur numérique, qui permettra notamment de montrer des films en 3D. Le numérique est une avancée technologique qui mettra petit à petit l'argentique de côté (projecteurs 35 et 16 mm) car le coût de fabrication d'une copie numérique (150 €) est environ 6 fois moins élevé que celui d'une copie argentique (1000 €).

L'équipement numérique étant un équipement informatique, il convient de rénover totalement la cabine de projection et de créer un bureau. Cette partie du cinéma n'avait pas été rénovée lors des travaux de 2004 à 2006.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- création d'une ouverture depuis la cabine vers la salle avec fenêtre coulissante et phoniquement isolante ;
- isolation et climatisation de la cabine ;
- réfection des sols ;
- installation d'un réseau Internet Très Haut Débit / câblage informatique et électrique ;
- occultation des ouvertures ;
- création d'un bureau pour les projectionnistes à côté de la cabine (lancement des films depuis un poste informatique), ce qui nécessite une ouverture sur la façade.

Le CNC et la Région Ile de France ont mis en place des dispositifs d'aide à l'équipement numérique des salles de cinéma, destinés à accompagner financièrement le renouvellement du matériel de projection des établissements cinématographiques.

Les dépenses éligibles à l'aide à la numérisation des salles sont strictement limitées aux seuls équipements de projection et aux frais afférents à leur installation (climatisation de la cabine, extraction d'air, travaux électriques).

2) Financement* (coûts inscrits au budget primitif 2012)

Travaux	Coûts TTC	Financements	Montants
Equipement numérique	105 000,00 €	Région Ile de France - Aide à la numérisation	25 000,00 €
Travaux	68 000,00 €	CNC - Aide à la numérisation	55 000,00 €
		Ville de Gonesse	93 000,00 €
TOTAL	173 000,00 €	TOTAL	173 000,00 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER le projet d'équipement numérique du cinéma Jacques PREVERT à la Fauconnière,**
- **de SOLLICITER auprès du CNC et de la Région Ile de France les subventions destinées à l'équipement numérique et à la modernisation des salles de cinéma,**
- **d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Versement d'une avance de trésorerie au Budget de la Caisse des Ecoles par le Budget Principal de la Ville.

1) Présentation

La Caisse des Ecoles est confrontée momentanément à une insuffisance de trésorerie qui ne permet pas au Trésor Public d'assurer le règlement des mandats de paiement émis par ce budget au titre de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'Etat devrait procéder au versement d'une avance de la subvention prévue au budget 2012 pour le fonctionnement du Programme de Réussite Educative (PRE) dans le courant du mois de juillet. Dans l'intervalle et afin de garantir notamment la prise en charge de la paye des agents de la PRE en juillet prochain, il est proposé d'autoriser le versement par le budget principal de la commune d'une avance de trésorerie d'un montant de 130.000 € qui devrait couvrir les besoins de ce budget pour le prochain trimestre. Il est entendu que cette avance devra impérativement être remboursée par le budget de la Caisse des Ecoles avant le 31 décembre 2012.

2) Financement

Dès réception de la délibération, M. le Trésorier Principal procédera au transfert des fonds du compte du Trésor du budget principal vers celui de la Caisse des Ecoles. Cette opération comptable ne nécessitera pas d'écriture budgétaire au sein de ces deux budgets.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement par le budget principal d'une avance de trésorerie de 130.000 € au budget de la Caisse des Ecoles afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le prochain trimestre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Instauration de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

1) Présentation

La Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) a été instituée par l'article L. 1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif. Elle est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte d'eaux usées. Cette participation d'urbanisme ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette taxe d'urbanisme est remplacée par *une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)* instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement au réseau public d'assainissement. Comme pour la PRE, cette participation financière s'impose aux propriétaires pour compenser l'économie d'un dispositif d'assainissement autonome et contribuer aux dépenses publiques de la construction du réseau.

Il vous est donc proposé d'instaurer, en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, cette nouvelle participation en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012. Contrairement à la PRE, la PFAC est exigible à compter de la date de raccordement de l'immeuble au réseau collectif et non plus au dépôt du permis de construire. Elle sera mise à la charge des propriétaires de *constructions nouvelles* soumises à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement. Elle s'appliquera également *aux constructions existantes lors de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif* et à celles qui feront l'objet d'une *extension ou d'un réaménagement* dès lors que ces travaux génèrent des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la PFAC ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif diminué du coût du branchement.

2) Financement

Au vu de cet exposé, il vous est proposé d'adopter les modalités de calcul et de perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicable à compter du 1^{er} juillet 2012 suivant le barème suivant :

1- Institution de la PFAC pour les constructions nouvelles- extension de constructions ou réaménagement de constructions dès lors que les travaux sur ces constructions existantes génèrent des eaux usées supplémentaires au tarif de :

- 14,70 euros par m² de surface plancher pour les habitations (Habitat individuel - Immeubles collectifs) pour les entrepôts, bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal.

2- Ce tarif sera actualisé au 1^e juillet de chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction .Pour mémoire, cette recette sera recouvrée et imputée sur le budget annexe Assainissement à la date de raccordement de l'immeuble au réseau collectif (ou de son extension/ réaménagement).

Par ailleurs, il est opportun d'exonérer de cette participation les constructions ou extensions à usage socioculturel, social, sportif, éducatif, et administratif lorsque la maîtrise d'ouvrage est communale.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

-d'instituer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à compter du 1^{er} juillet 2012 pour les constructions nouvelles- extension de constructions ou réaménagement de constructions dès lors que les travaux sur ces constructions génèrent des eaux usées supplémentaires.

-d'adopter les modalités de calcul et de perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) décrites ci-avant.

-d'exonérer de cette participation les constructions ou extensions à usage socioculturel, social, sportif, éducatif, et administratif lorsque la maîtrise d'ouvrage est communale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Projets de l'Agence Civile - Demande de subventions auprès de l'Etat (ACSé) dans le cadre du programme d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Année 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

Dans le cadre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'Agence Civile porte quatre projets validés.

L'équipe de médiateurs :

L'équipe de médiateurs civils s'inscrit parfaitement dans les principales orientations du CUCS puisqu'elle a pour objectif de participer au développement de la civilité et de la citoyenneté en exerçant une veille préventive sur l'ensemble des espaces publics. Elle interviendra de fait sur les situations de dysfonctionnement en matière de biens et d'équipements, le cas échéant elle réglera des conflits par le dialogue et, proche de l'ensemble des opérateurs concernés, elle participera à la prévention de la délinquance. Elle sera saisie sur des objectifs précis, comme le maintien d'une présence sociale auprès des personnes isolées.

Le coût total du projet s'élève, pour l'année 2012, à 150 000 euros.

	Coût total	Ville de Gonesse	CUCS
L'équipe de médiateurs	150 000	140 000	10 000

Action de prévention du décrochage, de l'exclusion et de la violence auprès des collèves :

Il s'agit de participer au traitement d'un problème majeur posé par le décrochage ou l'exclusion scolaire en apportant les méthodes propres à la prévention spécialisée.

L'équipe de prévention spécialisée est sollicitée pour élargir son intervention à des actions collectives en direction des collégiens concernés par les questions de décrochage, d'exclusion, de violence et d'incivilités.

Présente aux abords des 3 collèves de Gonesse, au rythme des mouvements scolaires elle propose aux jeunes exclus (temporairement ou non) ou en difficulté d'adaptation, des rencontres régulières dont l'objet sera, à partir d'une écoute personnalisée, une réconciliation avec la scolarité ou la mise en place d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le coût total du projet s'élève, pour l'année 2012, à 5 000 euros.

	Coût total	Ville de Gonesse	CUCS
Action de prévention du décrochage, de l'exclusion et de la violence auprès des collèves	5 000	2 500	2 500

Passe ton code :

Il s'agit de présenter 12 jeunes au code de la route. Ceux ci, manifestement en voie de marginalisation, sont en relation avec l'équipe de prévention spécialisée. Ils sont issus des quartiers sensibles de Gonesse. L'opération se déroule sur un an. En partenariat avec une auto école ils vont bénéficier de deux heures par semaine de préparation à l'examen dans le cadre d'une pédagogie adaptée à leurs difficultés. Cette préparation alimentera la continuité et la prolongation des relations éducatives. Ces jeunes réintégreront le circuit normal de présentation au permis de conduire après l'obtention du code.

L'opération "Passe ton Code" sert de tremplin à la réalisation d'objectifs personnalisés. L'insertion sociale et professionnelle constitue l'objectif final mais il s'entend aussi en terme de socialisation, de passage pacifié dans le monde adulte, de restauration de la confiance en soi. Sur un plan collectif il participe de la prévention des conduites à risque et sur un plan local à la résorption des tensions inter quartiers.

Le coût total du projet s'élève, pour l'année 2012, à 6 000 euros.

	Coût total	Ville de Gonesse	CUCS
Passe ton code	6 000	3 000	3 000

Plan intercommunal de lutte contre les discriminations :

Le projet consiste à maintenir l'engagement à long terme comme il a été défini et qu'il a évolué les années précédentes.

En 2012 il s'agit :

- d'accentuer les actions contre les discriminations liées à l'emploi et au recrutement en concertation avec les entreprises,
- de renforcer la vigilance sur l'accès au droit et engager de nouvelles sessions de formation des personnels d'accueil des services communaux,
- de rencontrer régulièrement les autres opérateurs de l'est du Val d'Oise et s'inscrire dans les suggestions et opérations engagées par le Comité de Pilotage en matière d'évaluations quantitative et qualitative pour exemple : l'opération « l'arbre qui cache la forêt » (rencontre des opérateurs dans les centres sociaux).
- de mobiliser les acteurs de l'action sociale sur la commune qui participent à la mise en œuvre des principes de lutte contre les discriminations et de leurs conséquences en matière de dégradation de la cohésion sociale (dépistage, traitement, suivi..).
- de maintenir la solidité de la coopération intercommunale (Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse).

Le coût total du projet s'élève, pour l'année 2012, à 4 000 euros.

	Coût total	Ville de Gonesse	CUCS
Plan intercommunal de lutte contre les discriminations	4 000	2 000	2 000

2) Financement

Les crédits sont prévus au Budget 2012 :

- service F4, enveloppes 12 943 et 12 951
- service F5, enveloppe 16 343

Actions	Coût total	Ville de Gonesse	CUCS
L'équipe de médiateurs	150 000	140 000	10 000
Action de prévention du décrochage, de l'exclusion et de la violence auprès des	5 000	2 500	2 500

collèges			
Passe ton code	6 000	3 000	3 000
Plan intercommunal de lutte contre les discriminations	4 000	2 000	2 000
TOTAL	165 000	147 500	17 500

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'État (Acsé) une subvention de 17 500 euros au titre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) - Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et les cosignataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Rappel des modalités de mise en oeuvre pour l'année 2010/2011 :

- Octobre 2010, réunions d'informations relatives aux modalités de mise en œuvre du dispositif CUCS,
- 2 décembre 2011, arbitrage par le Maire de la programmation CUCS 2012,
- 18 janvier 2012, dépôt du dossier global de la programmation CUCS 2012 de la ville de Gonesse auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale,
- 27 mars 2012, réunion du Comité Technique avec l'ensemble des services de l'Etat
- 22 mai 2012, validation de la programmation par la Direction départementale de la cohésion sociale

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) est intégrée dans la programmation pluriannuelle puisqu'elle concourt à la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de l'ensemble des actions conduites dans le cadre du CUCS.

L'équipe de la MOUS est chargée de :

- a. Coordonner les dispositifs relatifs à la Politique de la Ville sur le territoire : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Contrat Initiatives Ville Qualité, Contrat Régional...
- b. Mettre en place les instances de suivi : comité de pilotage, comité technique, réunions thématiques
- c. Veiller à la définition et au suivi de la programmation annuelle et pluriannuelle
- d. Apporter un soutien technique aux porteurs de projets
- e. Elaborer les procédures de suivi administratif et financier
- f. Définir et conduire l'évaluation des actions mises en œuvre

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	RECETTES	
			Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse- Direction Politique de la Ville	Animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	94 240 €	24 240 €	70 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de vingt quatre mille deux cent quarante Euros (24 240 €).

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Acquisition - Location et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) - Lot n°1 : Vêtements de travail – Société AMIET – Approbation et signature d'un avenant n°2

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°166 du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour l'acquisition, la location et l'entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI).

Par délibération n°242 du 20 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif au lot n°1 : Vêtements de travail avec la société AMIET.

Par délibération n°109 du 24 mai 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 avec la société AMIET.

2) Financement

Lors de la procédure initiale, il avait été impossible de trouver un prestataire pour le lot n°4 relatif aux vêtements sportifs, celui-ci avait donc dû être déclaré sans suite. Or, le titulaire du lot n°1, la société AMIET, peut satisfaire un certain nombre de ces besoins. Il a donc été décidé d'établir un bordereau de prix complémentaire, ce qui nécessite la conclusion d'un avenant.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer dans le cadre du marché relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI), l'avenant n°2 au lot n°1 : Vêtements de travail avec la société AMIET

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Acquisition auprès d'un particulier d'un piano à queue d'occasion pour les besoins de fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre dans le cadre de l'enseignement artistique qu'elle dispense, propose aux élèves des cours de piano et de musique de chambre. Le parc instrumental de l'établissement doit être régulièrement renouvelé et ce d'autant plus qu'un nouvel établissement avec de plus grands locaux est en préfiguration.

L'acquisition d'un piano à queue représente une dépense d'investissement conséquente, la possibilité d'acheter un piano à queue de la marque Pleyel et de facture Gaveau dans un très bon état général à 5 000 euros TTC est une opportunité pour la ville.

2) Financement

Coût du piano à queue	5 000 euros
-----------------------	--------------------

Les crédits sont inscrits au budget 2012.

3) Proposition

Afin que l'EMMDT puisse poursuivre ses missions d'enseignement spécialisé dans les meilleures conditions, il est proposé l'acquisition d'un piano à queue d'occasion de la marque Pleyel et de facture Gaveau dans un très bon état général à 5 000 euros TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser une dépense d'investissement d'un montant de 5 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°1 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013 de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont

PIECE (S) JOINTE (S) : avenant N°1

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Afin de poursuivre et de développer la collaboration entre la ville de Gonesse et la Fondation Royaumont, une convention pluriannuelle de coopération a été signée par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

L'objectif poursuivi par ce programme regroupe plusieurs secteurs de l'action culturelle et vise à mettre en commun des moyens humains, financiers, techniques pour mener des actions :

- dans le domaine de la création, motivée par une même exigence d'excellence,
- dans le domaine de la diffusion, en accueillant un certain nombre de réalisations de la Fondation (concert, danse contemporaine)
- dans le domaine de la formation par l'organisation de stages à Royaumont ou sur la ville.

Conformément aux articles 3 et 6 de la convention, le présent avenant précise le programme d'actions pour l'année 2012. Les annexes présentées font partie intégrante de cet avenant.

Annexe 1 : Classe en résidence « De Gonesse à Royaumont, composition photographique, composition sonore »

Annexe 2 : Saison musicale à l'école « A la rencontre de Claude Debussy »

Annexe 3 : Atelier Piano paysage

Annexe 4 : Concert XENAKIS

Annexe 5 : Concert Trio AKA MOON

Annexe 6 : Concert Trio KEVIN SEDDIKI

Annexe 7 : Journée parcours artistique pour le centre de loisirs

Annexe 8 : Masterclass avec le conservatoire « musique médiévale »

Annexe 9 : Masterclass avec le conservatoire « guitare et percussions »

Annexe 10 : Budget 2012

2) Financement

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Classe patrimoine	12 167	Caisse des Ecoles Gonesse	6 000
Debussy à l'école	9 994	Ville Gonesse	39 000
Debussy à l'école sensibilisation	5 143	Fondation Royaumont	17 264
Atelier piano paysage	2 003		
Coproduction Interzone	4 784		
Concert Xenakis	3 531		
Masterclass Dialogos	7 662		
Journée Centre de Loisirs	3 349		
Masterclass guitare et percu	4 001		
Concert Aka Moon	4 815		
Concert Trio Seddiki	4 815		
TOTAL	62 264		62 264

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de coopération culturelle 2011-2013 avec la Fondation Royaumont.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Projets culturels - Demande de subventions auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – programmation 2012

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

4) Présentation

Dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a validé les trois projets suivants de la direction des actions culturelles :

Scène ouverte

- Dans un souci de valoriser les pratiques amateurs, l'EMMDT en partenariat avec divers services de la ville propose la reconduction d'une scène ouverte à la salle Jacques Brel le 13 octobre 2012 .

Biennale d'art contemporain

- Dans le cadre de la huitième biennale d'art contemporain de Gonesse, « Drôlatique » des actions en direction du public sont menées et permettent grâce aux artistes, à leurs expériences et leurs productions, de faciliter l'accès aux œuvres et à l'art contemporain.

Ecole du spectateur

- La saison culturelle programme des spectacles de danse, de théâtre et des concerts. Ces disciplines sont pratiquées par les jeunes, mais néanmoins avec peu d'occasions de sortir. Par l'accompagnement à la découverte des pratiques artistiques, le projet vise à impliquer les relais de la ville à participer au projet culturel inscrit dans le territoire.

5) Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Etat FIV (Acsé)	autres
Scène ouverte	11 300	5 300	4 000	Conseil Général : 2 000
Biennale d'art contemporain	20 000	17 000	3 000	
Ecole du spectateur	30 000	25 000	5 000	

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) les subventions suivantes pour les projets déposés dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- quatre mille euros (4 000€) pour le projet Scène ouverte
- trois mille euros (3 000€) pour les actions de la biennale d'art contemporain
- cinq mille euros (5 000€) pour le projet Ecole du spectateur

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MAILLARD

OBJET : Projets de la Coordination « animation – information jeunesse » - Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale-Année 2012 -

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la coordination Animation-Information Jeunesse propose deux projets. La coordination animation jeunesse intervient auprès des jeunes de 15 à 25 ans en pilotant les actions de l'animation au sein des quartiers de la ville de Gonesse et les actions du Point Information Jeunesse.

Le Point Information Jeunesse intervient auprès du public 15-25 ans en les informant et en les accompagnant. L'action « Accompagnement des jeunes vers l'apprentissage » permet aux jeunes de participer à des informations collectives sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi qu'à divers ateliers (lettre de motivation, C.V., confiance en soi). L'action « les jeunes et leur santé » permet d'aborder les questions de la prévention des risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles mais aussi sur les droits en matière d'accès aux soins et d'autres thématiques.

2) Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Financement Etat – ACSE
Accompagnement des jeunes vers l'apprentissage	5 495 €	2 745 €	2 750 €
Les jeunes et leur santé	9 120 €	5 120 €	4 000 €
Total	14 615 €	7 865 €	6 750 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 6 750 € pour les projets déposés dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par la Coordination Animation – Information Jeunesse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRÉSENTATION

RAPPORTEUR : Madame MAILLARD

OBJET : Projets de la Coordination « Jeunesse-Engagement » - Demande de subventions auprès de l'État (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2012

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La coordination Jeunesse-Engagement a pour mission de proposer et de porter des actions innovantes adressées aux jeunes de 16 à 25 ans qui désirent s'engager dans une démarche civique et citoyenne, à travers le Conseil Municipal des Jeunes et le Service Civique Jeunes Municipal.

Dans ce cadre, le Service Civique Jeunes Municipal propose aux jeunes volontaires de créer des courts métrages de prévention santé concernant particulièrement les jeunes. Ces films serviront de supports éducatifs pour différents professionnels de la jeunesse.

L'année 2012, cinquième année du cofinancement du projet par l'État, marque la volonté de pérenniser le Service Civique Jeunes Municipal à Gonesse, après un bilan positif, tant qualitatif que quantitatif, et de proposer un accompagnement de qualité pour tous les jeunes.

2) Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Financement État – ACSE
Service Civique Jeunes Municipal	82 668 €	52 668 €	30 000 €
Réalisation de courts-métrages santé des jeunes	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Total	90 668 €	56 668 €	34 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'État une subvention de 30 000 € pour le Service Civique Jeunes Municipal et 4 000 € pour la réalisation de courts métrages, déposés dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2011 – Budget Principal.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2011 du compte de gestion

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2010 du budget principal a effectivement été présenté à Monsieur le Maire avant le 1^{er} juin 2012 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2011 du budget principal dressé par Monsieur Philippe LEJEUNE, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2010:	2.795.714,52 €
Recettes 2011 :	22.586.329,95 €
Dépenses 2011:	21.220.338,20 €
Excédent 2011 :	1.365.991,75 €
Résultat de clôture 2011 :	(-) 1.429.722,77 €
(Hors restes à réaliser)	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice 2010 :	6.842.212,16 €
Affectation partielle du résultat en investissement :	5.244.078,26 €
Excédent reporté en fonctionnement :	1.598.134,00 €
Recettes 2011 :	46.568.884,46 €
Dépenses 2011 :	43.778.873,11 €
Excédent 2011 :	(+) 2.790.011,35 €
Résultat de clôture 2011	(+) 4.388.145,35 €

Soit un excédent global de clôture de 2.958.422,58 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2011 et ceux du compte administratif 2011 du budget principal.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2011 du budget principal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2011 – Budget Annexe Assainissement.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2011 du compte de gestion

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Assainissement a effectivement été présenté à Monsieur le Maire avant le 1^{er} juin 2012 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Assainissement dressé par Monsieur Philippe LEJEUNE, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2010 :	569.281,11 €
Recettes 2011 :	137.997,11 €
Dépenses 2011 :	22.533,22 €
Excédent 2011 :	(+) 115.463,89 €
Résultat de clôture 2011 : (Hors restes à réaliser)	(+) 684.745,00 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2010 :	554.690,83 €
Excédent reporté en fonctionnement :	554.690,83 €
Recettes 2011 :	241.067,26 €
Dépenses 2011 :	179.285,12 €
Excédent 2011 :	(+) 61.782,14 €
Résultat de clôture 2011 :	(+) 616.472,97 €

Soit un excédent global de clôture de 1.301.217,97 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2011 et ceux du compte administratif 2011 du Budget Annexe Assainissement.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2011 du Budget Annexe Assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2011 – Budget Annexe Eau.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2011 du compte de gestion

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Eau a effectivement été présenté à Monsieur le Maire avant le 1^{er} juin 2012 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Eau dressé par Monsieur Philippe LEJEUNE, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2010 :	475.834,69 €
Recettes 2011 :	340.032,55 €
Dépenses 2011 :	249.507,87 €
Excédent 2011 :	(+) 90.524,68 €
Résultat de clôture 2011 :	(+) 566.359,37 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2010 :	55.381,75 €
Excédent reporté en fonctionnement :	3.759,74 €
Recettes 2011 :	163.575,65 €
Dépenses 2011 :	65.200,62 €
Excédent 2011 :	(+) 98.375,03 €
Résultat de clôture 2011 :	(+) 102.134,77 €

Soit un excédent global de clôture de 668.494,14 €.

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2011 et ceux du compte administratif 2011 du Budget Annexe Eau.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2011 du Budget Annexe Eau.

RAPPORT DE PRESENTATION**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2011 – Budget Annexe Ateliers Locatifs.****PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2011 du compte de gestion****La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Ateliers Locatifs a effectivement été présenté à Monsieur le Maire avant le 1^{er} juin 2012 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2011 du Budget Annexe Ateliers Locatifs dressé par Monsieur Philippe LEJEUNE, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2010 :	(-) 46.877,15 €
Recettes 2011 :	70.443,12 €
Dépenses 2011 :	74.849,07 €
Déficit 2011 :	(-) 4.405,95 €
Résultat de clôture 2011 :	(-) 51.283,10 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2010 :	128.416,01€
Affectation partiel du résultat en investissement :	46.877,15 €
Excédent reporté en fonctionnement :	81.538,86 €
Recettes 2011 :	121.273,65 €
Dépenses 2011 :	121.018,56 €
Excédent 2011 :	(+) 255,09 €
Résultat de clôture 2011 :	(+) 81.793,95 €

Soit un excédent global de clôture de 30.510,85 €.

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2011 et ceux du compte administratif 2011 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2011 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption des tarifs communaux 2012-2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau récapitulatif

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du fonctionnement des différents services municipaux, la ville propose des prestations en direction des habitants. Cette offre de services présente un coût pour la commune, couvert en partie par une participation directe des usagers dont le montant est fonction d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil Municipal.

La réévaluation de la majorité des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2012 sera de l'ordre de 2 % pour les usagers gonessiens et de 5 % pour les habitants hors commune afin de tenir compte de la hausse des prix supportée par la commune.

Le tableau ci-joint récapitule l'ensemble de la tarification communale par secteur d'activité.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la nouvelle tarification 2012-2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'Association Arménienne d'Aide Sociale dans le cadre de la réhabilitation de la résidence l'Eglantier à Gonesse – Nouvelle délibération****La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier****1) Présentation**

Par délibération en date du 24 mai dernier, la commune a accordé à l'Association Arménienne d'Aide Sociale une garantie d'emprunt à hauteur de 100% sur un prêt de 200.000 € qu'elle doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'Association Arménienne d'Aide Sociale avait obtenu un accord de principe pour un prêt à taux fixe bonifié de 3.24%. Or, la Caisse des Dépôts et Caisse des Dépôts est en mesure de proposer jusqu'à la fin du mois de juin 2012 un taux fixe bonifié de 3.14%. L'Association profiterait ainsi d'une économie substantielle en terme de charges financières.

Rappelons que l'Association Arménienne d'Aide Sociale souhaite réaliser des travaux de modernisation dans son Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes situé 7 rue de l'Eglantier à Gonesse. Le programme de travaux évalué à 1.220.079 € comprend notamment la réhabilitation et la mise aux normes aux Personnes à Mobilité Réduite des salles de douches et des sanitaires dans toutes les chambres des résidents de l'établissement. L'opération bénéficie d'ores et déjà du soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (organisme qui dépend de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France) qui a alloué à l'association une subvention d'investissement de 488.032 €.

Afin de financer ces travaux, l'association doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 200.000 € sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 3.14 % (conditions de juin 2012) indexé sur le Livret A. Aussi, l'association Arménienne d'Aide Sociale sollicite à nouveau la commune de Gonesse pour qu'elle garantisse à hauteur de 100 % l'emprunt qu'elle souhaite contracter. Cette garantie est indispensable à l'association pour le déblocage des fonds.

2) Financement

Les caractéristiques financières du prêt restent inchangées à l'**exception du taux d'intérêt** :

Caractéristiques du prêt	PRET
Montant du prêt en euros	200.000
Durée	20 ans
Amortissement du capital	Echéances constantes
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux d'intérêt actuariel annuel (taux fixe en vigueur en MAI 2012)	<u>3.14%</u>
Phase de préfinancement	24 mois maximum
Taux de calcul des intérêts durant un tirage des fonds	Taux du contrat de prêt (calcul des intérêts au prorata des tirages des montants et dates de tirages de fonds)
Taux annuel de progressivité	0 %
Indice de référence	Livret A

Différé d'amortissement	Néant
Frais de dossier	350 €
Modalité de révision des taux	DL : Double révisabilité limitée

Révisabilité des taux d'intérêt et progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%. Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur la garantie totale de cet emprunt au bénéfice de l'Association Arménienne d'Aide Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et les cosignataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Rappel des modalités de mise en œuvre pour l'année 2010/2011 :

- Octobre 2010, réunions d'informations relatives aux modalités de mise en œuvre du dispositif CUCS,
- 2 décembre 2011, arbitrage par le Maire de la programmation CUCS 2012,
- 18 janvier 2012, dépôt du dossier global de la programmation CUCS 2012 de la ville de Gonesse auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- 27 mars 2012, réunion du Comité Technique avec l'ensemble des services de l'Etat
- 22 mai 2012, validation de la programmation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

L'action les « Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel » est intégrée dans la programmation CUCS 2012.

Cette initiative doit permettre à des jeunes gonessiens en recherche d'emploi d'optimiser leurs démarches :

- Les préparer au mieux à l'entretien d'embauche ;
- Permettre aux jeunes d'acquérir les bases du savoir-être professionnel ;
- Mettre en place des ateliers progressifs abordant les différentes étapes de la recherche d'emploi et aboutissant à l'entretien d'embauche.

Pour cela, mise en place de 5 ateliers thématiques :

Atelier CV d'une demi journée : apports théoriques sur la rédaction d'un CV efficace (décryptage d'une offre, mise en avant des compétences en adéquation avec le poste visé, éléments importants du CV...) et rédaction d'un CV sur informatique .

Atelier Lettre de motivation d'une demi journée : apports théoriques (les différents types de lettres, le contenu des paragraphes, la culture d'entreprise...) et rédaction d'une lettre sur informatique.

Atelier confiance en soi et savoir être professionnel d'une demi journée: rappel de ce qu'est la confiance en soi et des clefs utiles pour la travailler. Définition de ce que sont les savoirs être professionnels et travail sur l'émergence de ces derniers (notamment par des jeux de rôles).

Atelier "Look de l'emploi" d'une demi journée : Prise de conscience de l'impact de la première impression lors d'un entretien de recrutements, découverte des particularités physiques, vestimentaires et comportementales de chacun. Savoir rendre positif cet impact par l'apparence : la tenue vestimentaire, le style mais aussi les codes du savoir-vivre vestimentaire et la communication non verbale (comportement, attitude, gestuelle, regard, poignée de main...). Apprendre à donner une image positive et professionnelle et augmenter la confiance en soi.

Atelier préparation à l'entretien d'une journée : Apports théoriques sur le déroulement d'un entretien (les différentes phases de l'entretien, la communication non verbale, les questions les plus fréquemment posées ...). Mise en situation par l'organisation d'un job dating et finaliser avec un « job-dating »

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

			RECETTES	
Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse- Direction Politique de la Ville	Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel	9 450 €	4 725 €	4 725 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de quatre mille sept cent vingt cinq Euros (4 725 €)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Action de soutien à l'insertion des jeunes diplômés en partenariat avec l'association « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS » - Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Au regard des données statistiques transmises par le Pôle Emploi concernant les jeunes diplômés gonessiens demandeurs d'emploi, 60 jeunes pourraient être concernés par cette action relative à l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi, la commune de Gonesse a souhaité soutenir cette initiative, et ce dans le cadre d'un partenariat avec un opérateur technique externe dont les compétences dans ce domaine sont reconnues pour,

accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers populaires afin de favoriser la mise en oeuvre d'actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence et par le mérite.

L'association « Nos Quartiers ont des Talents » aide les jeunes diplômés à s'intégrer dans le monde professionnel. Le jeune bénéficie de plusieurs services d'aide à sa recherche d'emploi : le parrainage par un cadre supérieur en activité, des rencontres en entreprises, la participation à des sessions de recrutements, des cours d'anglais en ligne... L'accompagnement des jeunes dans la définition de leur projet professionnel, la rédaction de leurs outils de recherche d'emploi, la valorisation de leur parcours et l'ouverture de leur réseau.

2) Financement

Le budget prévisionnel de l'action et la répartition financière détaillée dans le tableau ci-dessous,

Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Recettes	
			Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse-Service politique de la Ville	soutien à l'insertion des jeunes diplômés	3 588€	1 794€	1 794€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès de l'Etat (Acsé) pour un montant de mille sept cent quatre vingt quatorze euros (1 794 €).

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

**OBJET : Indemnités à verser aux enseignants ayant participé aux classes de découvertes –
Année 2011/2012**

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, complété par l'arrêté du 06 mai 1985 fixe le régime des indemnités de surveillance allouées aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes transplantées. Le montant de cette indemnité est égal au produit d'un taux journalier par la durée du séjour.

Le taux journalier est composé des trois éléments suivants :

1- une somme représentant les avantages en nature égale à la valeur journalière de la nourriture estimée. Cette somme vient en déduction du montant global de l'indemnité

2- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux minimum de 4,57 €

3- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers sans pouvoir excéder 230 % du salaire horaire minimum interprofessionnel de croissance.

La durée du séjour va du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédent celui du départ de ce lieu.

Calcul de l'indemnité journalière à verser aux enseignants partis en classes transplantées durant l'année scolaire 2011/2012 :

- Avantage en nature 200% du SMIC :	18.44€
- Forfait Journalier :	4,57€
- Travaux supplémentaires 230% du SMIC :	21.21€
- Montant de l'indemnité journalière :	44,22€
- Déduction des avantages en nature :	17,42€

Indemnité journalière par enseignant = 26,80€

2) Nombre d'enseignants concernés et montant total des indemnités à verser :

16 enseignants ont accompagné les enfants des écoles élémentaires de la ville pour 7 classes transplantées. Le montant total des indemnités à verser s'élève à 1 876 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer les indemnités aux enseignants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution de subventions liées aux projets spécifiques PEL – 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Proposition :

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des 50 ans de la Fauconnière :**

A l'occasion des festivités relatives aux 50 ans de la Fauconnière, l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du secteur se mobilisent pour élaborer une maquette qui sera le reflet de leur vision du quartier dans les années futures.

Afin de travailler sur cette création, les écoles auront besoin de diverses fournitures pédagogiques. C'est dans ce cadre qu'elles sollicitent une subvention de 500 euros, afin de réaliser ce projet innovant et artistique.

Cette subvention sera versée sur la coopérative de l'école élémentaire Marie Curie

- **Action du projet d'école de l'Ecole La Madeleine :**

L'école maternelle la Madeleine s'investit depuis plus de 3 ans, dans un vrai travail autour des contes, de la lecture et de l'imaginaire. Cette démarche inscrite à leur projet d'école et prévue dans les axes définis au Projet Educatif Local (*Axe 1 – Conforter l'école dans ses missions éducatives – Action 5 – Accompagnement des projets spécifiques des écoles*). Cette initiative a permis aux enfants de mener une réflexion sur la mémoire collective, tout en approchant les thèmes de la laïcité, de la civilité et de la citoyenneté.

Une subvention de 600 euros est demandée ;

2) Financement :

50 ans de la Fauconnière	MONTANTS EN €
Marie Curie	500
Maternelle	
La Madeleine	600

L'ensemble de ces subventions représente une consommation de 1 100 € sur les 20 000 € de l'enveloppe 4378 dont 11 714 euros ont été attribués lors du précédent conseil municipal.

3) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions aux projets spécifiques des écoles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Travaux de réhabilitation du centre socioculturel Marc Sangnier - Lancement procédure d'appel d'offres

PIECE(S) JOINTE(S) : notice explicative

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse a décidé de procéder à la réhabilitation du centre socioculturel Marc Sangnier construit en 1962.

Ces travaux seront les suivants :

- Mise aux normes accessibilité,
- Mises aux normes sécurité incendie,
- Traitement de l'étanchéité de la toiture terrasse,
- Traitement du clos (isolation thermique – menuiseries extérieures – protections solaires – nettoyage pierre de parement),
- Réfection corps d'état secondaires (peinture, carrelage, faïence, menuiseries intérieures, sols souples, plafonds suspendus),
- Création de nouveaux espaces par cloisonnement,
- Mise aux normes électriques,
- Redistribution informatique et téléphonique,
- Mise aux normes sanitaires des locaux de préparation et réchauffage d'aliments,
- Amélioration du chauffage.

2) Financement

L'ensemble de ces travaux ont été estimés à 1 150 624,00 € HT.

Ce montant et le respect de la réglementation en vigueur nécessitent le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Etant donné le contexte :

- Bâtiment situé dans le secteur de Fauconnière, quartier très sensible,
- Activités principales transférées dans un autre local peu adapté,
- Activités secondaires supprimées

Il est impératif que les travaux ne prennent aucun retard. C'est pourquoi il a été décidé que cette procédure ne serait pas allotie, il s'agira d'un marché global.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation relative aux travaux de réhabilitation du Centre Socioculturel Marc Sangnier sous la forme d'un appel d'offres ouvert

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Demande de subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour la réhabilitation et le réaménagement du centre socioculturel Marc Sangnier à la Fauconnière

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le centre socioculturel Marc Sangnier, construit en 1962, est au coeur du quartier de la Fauconnière, au nord ouest de Gonesse.

Le bâtiment sur deux niveaux donne au rez-de-chaussée rue Georges Clémenceau et à l'étage sur la place de la République. Il se raccroche au nord au cinéma voisin.

Le projet de la ville vise à réhabiliter et réaménager le Centre Socioculturel, dans le but d'accueillir dans de meilleures conditions le public, les associations et le personnel. Il porte ainsi à la fois sur les mises aux normes d'accessibilité, de sécurité incendie et sur le re-cloisonnement des espaces.

Le coût global du projet est estimé à 1.150.624 €uros HT, soit 1.376.146,30 €uros TTC. Sur cette somme, la ville serait susceptible par voie d'avenant au contrat départemental de mobiliser en recettes 162.000 €uros du Conseil Général. Le dossier est à l'étude.

La commune a par ailleurs demandé au Conseil Régional d'Île-de-France d'affecter à ce projet au titre de la convention régionale de renouvellement urbain sur le quartier de la Fauconnière 590.250 €uros.

Les travaux pourraient commencer en Novembre 2012 et terminer en septembre 2013.

2) Financement

Tableau estimatif du coût de la réhabilitation et du réaménagement du centre socioculturel Marc Sangnier.

.../...

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux de réhabilitation et de réaménagement	1.150.624 €	Ville de Gonesse	398.374 €
		Conseil Régional Ile de France – convention régionale de Renouvellement Urbain	590.250 €
		Contrat départemental – Avenant n°1	162.000 €
TOTAL HT	1.150.624,00 €		1.150.624,00 €
Tva 19,6 %	225.522,30 €		225.522,30 €
TOTAL TTC	1.376.146,30 €	TOTAL TTC	1.376.146,30 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier finalisé auprès de la Région Ile de France afin de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la convention régionale de renouvellement urbain pour la réhabilitation et le réaménagement du centre socioculturel Marc Sangnier,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,

De DONNER délégation au Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Centres Socioculturels - Demande de subventions auprès de l'État (Acsé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) - Programmation 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Comme chaque année depuis la mise en place des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, les centres socioculturels proposent des projets qui répondent aux domaines majeurs dans les quartiers prioritaires définis par l'Ac sé.

Il s'agit pour l'année 2012 de cinq projets : 2 nouveaux et 3 reconduits.

- « **Parents, si on parlait** » consiste à mettre en place des activités partagées par les parents et les enfants. Ce projet est conduit en partenariat avec les travailleurs sociaux concernés par la parentalité. Il bénéficie, pour la Ville, du label REAAP 95 (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).
- « **Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances** » a pour objectif de redonner goût aux familles de partager avec leurs enfants des loisirs et d'organiser des vacances. Ce projet englobe toutes les sorties et séjours familiaux ainsi que les activités proposées aux parents tout au long de l'année. Il a concerné en 2011 plus de 300 familles sur l'ensemble des trois centres socioculturels soit environ 900 personnes identifiées pour plus de 1 300 participations cumulées.
- **Lire, sortir, faire une activité en famille** : consiste en un travail sur la lecture, l'écriture, cette année, autour du temps, en partenariat avec l'écrivaine en résidence à la médiathèque.
- **Apprendre en jouant** : consiste à développer des méthodes d'apprentissage et de compréhension de pré-requis scolaires par le jeu. Partenariat avec l'école.
- g. **Multimédia-formation** : Mettre en place des ateliers intergénérationnels tant dans le public récepteur que dans les transmetteurs de connaissances : des cours pour pouvoir maîtriser les logiciels de bureautique encadrés par l'animateur multimédia adaptés aux publics accueillis (enfants, seniors, demandeurs d'emploi ; des ateliers gratuits encadrés par des jeunes volontaires du Service Civique Jeunes Municipal, maîtrisant ces technologies.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT	Région	CAF	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC	FIV-ACSE	Région convention		
Centre socioculturel Marc Sangnier	Parents, si on parlait	9 300		3 750	2 000			
Centre socioculturel Louis Aragon	Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances	60 000	26 500		9 500		12 000	12 000
Centre socioculturel Ingrid Bétancourt	Lire, sortir, faire une activité en famille	5 000	1 000	900	1 500		1 000	
Centre socioculturel Ingrid Bétancourt	Apprendre en jouant	4 300	1 150		2 150		1 000	
Centre socioculturel Marc Sangnier	Multimédia-formation	9 000		4 000	4 000			
TOTAL		87 600	28 650	8 650	19 150		14 000	12 000

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 19 150 € pour l'ensemble des projets déposés par les centres socioculturels dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Projet « Fonds d'Initiatives Locales » (F.I.L) du Conseil Local de la Vie Associative (C.L.V.A.) - Demande de subventions auprès de l'État (Acsé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS)- Programmation 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et plus particulièrement de la thématique « Habitat et cadre de vie », la Ville et le Conseil Local de la Vie Associative souhaitent favoriser et accompagner l'implication des habitants dans leurs démarches de démocratie participative et de Gestion Urbaine de Proximité grâce à un " Fonds d'Initiatives Locales ".

Les effets positifs de ce dispositif sont avérés : L'esprit d'initiative, l'implication d'habitants de tout âge dans les manifestations culturelles ou de quartiers, le dialogue recréé, nous incitent à reconduire l'opération.

Le FIL vise à **favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants en apportant une aide financière et logistique souple à leurs projets de faible coût**. Il concourt ainsi au développement d'une vie de quartier conviviale, animée par des temps forts.

Le FIL peut donc financer différents types d'actions : fêtes ou repas de quartier ; sorties pédagogiques, culturelles, sportives ou ludiques ;

Le montant maximum alloué dans le cadre du FIL s'élève à 300 euros par projet.

L'ensemble de ce projet est porteur d'un même message facteur de cohésion sociale allant dans le sens du "mieux vivre ensemble"

Le pilotage de cette action est assuré par le Conseil Local de la Vie Associative, qui se réunira en commission d'évaluation tous les mois.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT	Région	CAF	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC	FIV-ACSE	Région convention		
CLVA	FIL	9 640	5 640		4 000			

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) une subvention de 4 000 euros dans le cadre du programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la reconduite du projet de « Fonds d'Initiatives Locales ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution de subvention aux associations « Réussir Ensemble », « Cie Cyclone » et « Rythmages » pour leur projet dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – année 2012

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

De par leur engagement dans l'accompagnement des habitants dans des projets novateurs et ambitieux, de qualité et renouvelés chaque année, les associations « Réussir Ensemble », « Cyclone » et « Rythmages » contribuent à la mixité sociale et à consolider le lien social. C'est à ce titre qu'elles sont soutenues depuis de nombreuses années par l'Agence de Cohésion Sociale et pour l'Egalité des Chances, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les champs d'intervention de ces associations sont divers : théâtre, expression corporelle, danse, accompagnement scolaire, ateliers sociolinguistiques, photo... et permettent à différentes tranches de la population de faire vivre les quartiers, notamment ceux classés en zone prioritaire.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT FIV-ACSE	Région Région convention	CAF	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC				
Cie Rythmages	Jardins éphémères	38 120	8 300 (DAC : 3 000 Centres socioculturels 5 300	16 320	10 000	3 500		
Réussir ensemble	Apprentissage de la vie quotidienne	10 000	2 000	1 000	3 500	2 500		1 000
Cyclone	Ecriture, théâtre et citoyenneté	27 500	8 000	6 000	11 000	2 500		

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de deux mille euros (2 000 €) à l'association Réussir Ensemble, une subvention de huit mille euros (8 000 €) à la compagnie Cyclone, et une subvention de huit mille trois cents euros (8 300 €) à la compagnie « Rythmages ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Inauguration de la rue Fernando Pessoa. Acceptation du produit d'une action de mécénat afin de contribuer au financement de l'événement.

PIECE(S) JOINTE(S) : Convention de mécénat

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre de la réhabilitation du centre ancien de Gonesse, des espaces publics sont créés ou réaménagés et des logements sont construits. De ce fait un réaménagement du quartier du centre ville est en train de s'opérer. C'est ainsi qu'une nouvelle rue a été ouverte, la rue Fernando Pessoa. L'inauguration de cette voie a été organisée le dimanche 24 juin et plusieurs partenaires, artistes, associations s'impliquent dans l'événement. Une exposition de photographies, des lectures de texte de Fernando Pessoa, une conférence sur l'œuvre de l'auteur, un spectacle équestre et un concert de fado de Joana Amendoeira ont été proposés aux habitants tout au long de la journée du 24 juin. Pour cela il a été décidé, afin de contribuer au financement de cette journée d'inauguration de la rue de faire appel au mécénat d'entreprises et d'associations.

Les entreprises suivantes ont manifesté leur intention de participer à ce mécénat :

Delta cafés, Caixa Geral de Depositos, Fidelidade Mundial, T.T.M. (Tous Travaux de Menuiserie), Ambiance Fenêtre, Aigle Azur, Banque BCP, Banque Espirito Santo, Iberico, L.N.I., Merveilles du Portugal, T.A.P.

2) Financement

Les promesses de mécénat représentent un montant pouvant être estimé à 9 000 €.

Coût global de la manifestation	Apport mécénat	Montant restant à la charge de la ville
16 796 €	9 000 €	7 796 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe de ce mécénat en faveur de cette manifestation, et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions qui concrétiseront cette participation financière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F. A. P. S. – aux associations sportives

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La Ville de Gonesse a créé le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport afin d'aider les associations sportives locales et les jeunes sportifs à mettre en œuvre des projets ambitieux, innovants, ayant pour objet la promotion de leur discipline sportive.

La Ville de Gonesse a déterminé six catégories de projets pouvant prétendre à un financement exceptionnel :

- aide à la création d'une association sportive
- accession à un niveau sportif supérieur
- aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs
- aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel
- aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire
- aide individuelle en faveur des jeunes sportifs.

La Ville de Gonesse a instruit les demandes des associations dont les projets répondent aux critères énumérés précédemment.

- **Aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs :**
 - o **L'association « Gaunissa Gossima » a créé une école de tennis de table. Afin de la développer, les encadrants doivent suivre des formations de perfectionnement. L'association a demandé le versement d'une subvention de 5 000,00 €. La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 5 000,00 €.**
- **Aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel :**
 - o **L'association « Judo Club de Gonesse » a programmé une intervention sportive pour ses jeunes adhérents durant les vacances scolaires et a demandé à cet égard le versement d'une subvention de 1 500,00 €. La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 700,00 €.**
 - o **L'association « Fauconnière Karaté Club de Gonesse » a qualifié 9 adhérents à la Coupe de France qui s'est déroulée à Clermond-Ferrand du 18 au 20 mai 2012. Elle sollicite une aide financière de 1 300,00 €. La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 1 300,00 €.**

- L'association « Fauconnière Karaté Club de Gonesse » a présenté un projet qui consiste à faire participer 12 jeunes adhérents à un stage international de karaté à Bracieux (Loir et Cher) du 28 juillet au 1^{er} août 2012. L'association a demandé le versement d'une subvention de 2 500,00 €. La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 1 200,00 €.
 - L'association « Club d'Athlétisme Groupé » co-organise avec la Direction des Sports, les 33^{èmes} Foulées Gonessiennes le dimanche 7 octobre 2012. L'association a demandé le versement d'une subvention de 3 800,00 €. La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 3 800,00 €.
 - L'association « Modèle Club de Gonesse » va participer à différentes compétitions telles que le Championnat d' Europe à Moers en Allemagne, au Championnat de France à Acquiny (Eure), à la Coupe de France à Chambray les Tours (Indre et Loire) et des compétitions à Wingle (Pas de Calais), Cestas (Gironde) et à Nantes (Loire Atlantique). L'association a demandé le versement d'une subvention de 1 500,00 €. La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 1 500,00 €.
- **Aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire :**
 - L'association « Judo Club de Gonesse » a présenté un projet d'intervention menée au cours de l'année scolaire 2011/2012, auprès des enfants des écoles élémentaires du quartier de La Fauconnière. Cette intervention a consisté en une initiation du judo durant 30 semaines à raison de 6 heures par semaine. L'association a demandé le versement d'une subvention de 9 000,00 €. La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 5 400,00 €, **considérant que chaque vacation est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €.**
 - **Aide individuelle en faveur des jeunes sportifs :**
 - L'association « Entente Villiers le bel Gonesse Basket Ball » sollicite l'octroi d'une subvention en faveur d'un jeune gonessien du club qui va accéder au centre de formation niveau national d'Orléans (Loiret). L'aide apportée aux jeunes sportifs étant plafonné à 750,00 € par personne par an et renouvelable une fois. La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 750,00 € pour la première année.

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012 – compte 6574 enveloppe 4391.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions dans le cadre des Fonds d'Aide et de Promotion du Sport.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation de l'application d'un tarif de 60 euro pour la participation aux stages sportifs avec hébergement et restauration encadrés par les éducateurs sportifs.

La Commission de Développement social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La Ville a missionné les éducateurs sportifs pour encadrer la pratique sportive football en salle dans les gymnases et les complexes sportifs situés au coeur des quartiers classés prioritaire comme la Fauconnière, les Marronniers, Saint-Blin et le centre ville (Orgemont et Clos Saint Paul).

Toute l'année, les éducateurs sportifs effectuent un travail quotidien de socialisation en mettant l'accent sur le respect des horaires et des règles de jeu favorisant une ouverture d'esprit vers d'autres pratiques sportives collectives telles que le basketball, le handball, le volleyball ou des pratiques individuelles comme la natation et le badminton.

En proposant cette approche pédagogique basée sur un réel enseignement éducatif physique et sportif, les éducateurs ont réussi à mettre en oeuvre à l'échelle de la Ville des actions où l'on peut constater une mixité entre filles et garçons voire une mixité entre quartiers.

Cette pédagogie va dans le prolongement de l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé par les éducateurs au sein des 9 écoles élémentaires de la Ville.

Les stages proposés durant les périodes scolaires sont une forme d'aboutissement des séances dispensées au cours de l'année. Il s'agit de proposer sous la forme de mise à l'épreuve les compétences acquises des sessions partant d'une initiation vers une pratique de plus en plus intense.

La Direction des Sports va mettre en place des stages pour découvrir de nouvelles pratiques sportives de manière plus intense avec un premier cycle d'initiation et un séjour avec restauration et hébergement (1 à 2 nuitées) permettant d'approfondir les apprentissages.

Chaque stage sera précédé d'une période de préparation physique et d'apprentissage des règles de vie en collectivité. Les notions abordées auprès des participants porteront aussi sur les champs de la santé et de l'hygiène corporelle et alimentaire.

Ce projet développera chez les jeunes les notions essentielles pour préparer chacun à une attitude citoyenne. L'accent sera donc porté sur le dépassement de soi, l'engagement personnel et collectif, l'assiduité et la persévérance.

Il s'agira de consolider les groupes constitués et notamment les groupes de filles mais aussi de favoriser l'ouverture à de nouveau public et plus particulièrement aux jeunes qui ne partent pas en vacances.

Aussi, en raison de la nature de leur contenu et des moyens logistiques, financiers et en personnel d'encadrement nécessaires à leur mise en oeuvre, il a été décidé d'appliquer une tarification distincte d'un montant de 60 euro (soixante euro)

- Mois de juillet : **pour un groupe de 8 jeunes âgés de 8 à 10 ans et un groupe de 8 jeunes âgés de 11 à 1**
 - Du 9 au 11 juillet: Initiation canoë-kayak à la base de loisirs de Vaires sur Marne et mini séjour de 2 jours et une nuit les 12 et 13 juillet à Pommeuse pour une randonnée/descente en canoë sur le Grand Morin.
- Mois d'Août : **pour un groupe de 16 jeunes âgés de 8 à 17 ans**
 - Du 6 au 10 août: stage de Natation pour passage de test dans la perspective du stage "Sports d'Aventure" avec canoë-kayak
 - Du 20 au 24 août: stage "Sports d'Aventure" débutant le 20 août, par une randonnée vélo Gonesse/Roissy avec pique-nique et initiation à l'escalade sur le site de Roissy.
 - Du 21 au 23 août, mini-séjour de 3 jours et 2 nuits à la base de loisirs de Cergy avec pour activités dominantes: vélo le matin et kayak l'après-midi pendant les 2 premiers jours et accrobranche et rollingbulle le dernier jour.

2) Financement

L'ensemble des stages proposés au cours de cet été – avec ou sans nuitées - représente un coût financier d'un montant de 9 600 € hors masse salariale. Le montant prévisionnel des recettes s'élève à hauteur de 3900 € de l'Etat dans le cadre du dispositif des VVV (Ville, Vie, Vacances) et de 1920 € de participation des familles soit un total de 5 820 € de recettes. Le coût restant pour la Ville s'élève à hauteur de 3 780 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'application du tarif à 60 euro (soixante euro) pour la participation aux stages sportifs avec hébergement et restauration encadrés par les éducateurs sportifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (ACSE) pour les actions menées par la Direction des Sports dans le cadre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Commission de Développement social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La Direction des Sports a présenté deux projets répondant aux axes définis par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Lors de sa commission du 22 mai 2012, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a validé ces projets intitulés « Encadrement du foot en salle et autres pratiques sportives » et « Accompagnement médico-sportif ».

- Comme présentés par ailleurs, les objectifs du projet « Encadrement du foot en salle et autres pratiques sportives » fixés par la Ville, sont de structurer une activité de football en salle tant prisée par les jeunes des quartiers mais qui, jusqu'alors, se limitait à une pratique sportive essentiellement occupationnelle.

Cette activité sert de support pour effectuer un travail axé sur la socialisation (mixité des publics, respect des horaires et pratique d'autres sports que le football en salle) par une approche pédagogique de la pratique sportive.

Ce projet est mis en œuvre à l'échelle de la ville, dans les gymnases se trouvant au cœur des différents quartiers et notamment ceux classés prioritaires comme la Fauconnière, les Marronniers, Saint-Blin, le Centre-Ville (Orgemont et Clos St Paul).

Au total, près de 180 jeunes fréquentent chaque semaine ces actions.

Des séances réservées à la pratique du football en salle sont maintenues selon la demande.

Toutefois, la pratique d'autres sports comme le basketball, le badminton est renforcée d'autant que ces disciplines favorisent la mixité garçons/filles. Les séances se répartissent comme suit :

Lundi de 17h30 à 19h30 au **Gymnase Raymond Rambert – Saint Blin** et de 17h00 à 19h00 au **Gymnase Raoul Vaux – Fauconnière**

Mardi de 17h00 à 19h00 au **Gymnase Christine Caron – Marronniers** et **Complexe piscine Raoul Vaux**

Mercredi de 16h30 à 18h30 au **Gymnase Christine Caron – Marronniers** et au **Gymnase Raoul Vaux - Fauconnière**.

Jeudi de 17h00 à 19h00 au **Gymnase Christine Caron - Marronniers** et au **Gymnase Raoul Vaux – Fauconnière**

Vendredi de 17h00 à 19h00 au **Gymnase Cognevaut – Orgemont /Clos St Paul** et au **Gymnase Christine Caron - Marronniers**.

Chaque séance est encadrée par deux éducateurs sportifs territoriaux diplômés d'état.

- Quant au projet « Accompagnement médico-sportif », l'objectif général consiste à mettre en place un dispositif d'accompagnement permettant de réduire les inégalités sociales de santé auprès de toutes les populations avec une attention plus particulière auprès des adolescents et des jeunes adultes.

Ce dispositif poursuivra quatre objectifs opérationnels majeurs :

1) Faciliter l'accès aux droits et aux soins, en proposer la gratuité des visites de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive pour tous les licenciés de la Ville, les jeunes participants aux séances quotidiennes d'animation sportive dans les quartiers (17h30/19h30) et les habitants souhaitant reprendre une activité physique

2) Collaborer avec le corps enseignant et les associations sportives pour la mise en place d'un protocole de suivi attentif et préventif de tout risque excessif de fatigue ou de blessure (projets sportifs scolaires avec les écoles élémentaires, les Collèges notamment le Collège Robert Doisneau qui souhaite développer une section sportive de football et le Lycée).

3) Mettre en place de tests d'effort pour tous les athlètes pratiquant la compétition dans tous les sports et les sportifs inscrits dans des parcours d'excellence ou de haut niveau.

4) Soutenir toutes les initiatives liant sport et santé comme le parcours du Coeur avec l'Atelier Santé Ville ou toutes formes de communication sur les thèmes ayant attrait à l'hygiène corporelle, le dopage, le tabac, l'alcool ou encore la nutrition et le sommeil.

Cette action se déroulera principalement les mercredis de 14h à 17h et les samedis matin de 9h à 12h.

2) Financement

Le plan de financement de ces projet se traduit comme suit :

Intitulé de l'action	Financement Ville	Revalorisation ou financement de droit commun	Etat FIV-ACSE	Participation des usagers	Coût total de l'action
Encadrement foot en salle et autres pratiques sportives	21 158 €		5 000 €	2 000 €	28 158 €
Accompagnement médico-sportif	3 000 €	12 000 €	3 000 €		18 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (ACSE) suivant le tableau ci-dessus pour les actions menées par la Direction des sports dans le cadre de la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Rapport d'exploitation du Golf de Gonesse présenté par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour l'exercice 2011

PIECE (S) JOINTE (S) : Rapport d'exploitation

La Commission Consultative du golf de Gonesse, réunie le 5 juin 2012 a pris connaissance du rapport d'exploitation.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le contrat de délégation de service public signé entre la Ville de Gonesse et la société GAÏA CONCEPT GONESSE prévoit la transmission d'un compte-rendu annuel permettant à la commune d'exercer son pouvoir de contrôle du service délégué.

Ce document a été transmis par la société GAÏA CONCEPT GONESSE dans les conditions prévues contractuellement.

Il a été présenté par le délégataire devant la Commission Consultative du Golf de Gonesse, aux membres de la Commission du Développement Social, ainsi qu'aux membres de la Commission Communale des Services Publics Locaux.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'exploitation du Golf de Gonesse pour l'exercice 2011.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation des tarifs de l'Ecole de golf proposés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2012-2013.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tarifs

La Commission Consultative du Golf de Gonesse, réunie le 5 juin 2012 a pris connaissance de la proposition tarifaire de l'école de golf.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Préambule

Le contrat de délégation de service public du Golf de Gonesse signé avec la société GAÏA CONCEPT GONESSE prévoit, dans son article 8, que le gestionnaire a l'obligation de soumettre pour approbation, annuellement, l'ensemble de la politique de tarification à la Collectivité. Dans le même article figure l'engagement du gestionnaire de maintenir la notion de « golf pour tous » au travers du développement d'une école de golf, notamment.

A l'article 22 du contrat de délégation, sont présentées les conditions d'évolution de la tarification.

1) Présentation

La tarification de l'Ecole de golf pour la saison sportive 2012-2013, présentée par le gestionnaire est conforme au projet de gestion présenté par le candidat lors de la procédure de mise en concurrence de la délégation de service public.

Cette tarification 2012 distingue les enfants gonessiens de ceux n'habitant pas la commune de Gonesse.

Elle se décompose selon les tranches d'âges et les niveaux de pratique, prenant en compte le temps consacré à l'enseignement.

Elle comprend ainsi un tarif débutant pour les enfants de 7 ans et plus, un tarif pour les 5-6 ans dans le cadre d'une « baby school ».

Elle prévoit ensuite, pour les enfants ayant plus d'un an de pratique, deux niveaux de groupes : progression et compétition.

L'analyse de la tarification présentée par le gestionnaire est conforme à ce qui se pratique pour d'autres disciplines sportives.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'Ecole de golf présentés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2012-2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Acquisition des voiries et réseaux divers de l'îlot n°8 Madeleine de la ZAC Multisites

PIECE(S) JOINTE(S) : - Un plan de géomètre, un extrait de la fiche d'ouvrage, un avis de France Domaine

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Les travaux d'aménagement des 19 200 m² d'espaces publics de l'îlot n°8 Madeleine de la ZAC Multisites, réalisés par l'EPA Plaine de France, aménageur, sont achevés. L'article 14 de la convention publique d'aménagement prévoit un transfert de propriété au profit de la ville par un acte authentique de vente.

L'aménageur a également établi une fiche d'ouvrage précisant les éléments nécessaires à l'intégration de l'équipement dans le patrimoine communal de la collectivité, en particulier le coût complet hors taxes de l'ouvrage.

Tous les éléments étant réunis, la collectivité est en mesure d'accepter les voiries et réseaux divers du quartier de la Madeleine dans son patrimoine.

2) Financement

Ce transfert de propriété sera réalisé sur la base d'un euro symbolique.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- d'ACCEPTER le transfert de propriété des voiries et réseaux divers de l'îlot n°8 Madeleine de la ZAC Multisites,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : ZAC Multisites - Présentation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) – année 2011 par l'E.P.A. Plaine de France

PIECE(S) JOINTE (S) : Extrait du CRACL, note de présentation

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, et de l'article 17 de la convention publique d'aménagement signée le 08 février 2005 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Multisites, l'aménageur doit établir chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, comprenant :

- l'état des engagements réalisés en dépenses et en recettes,
- les estimations de dépenses et recettes à venir.

Ce bilan est transmis à la collectivité chaque année et le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le compte rendu annuel d'activité concernant la ZAC Multisites, pour l'année 2011, a été transmis à la commune courant mai 2011.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activité 2011 de la ZAC Multisites.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Multisites.

PIECE(S) JOINTE(S) : Extrait de l'avenant n°5

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 Juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La convention publique d'aménagement signée le 08 février 2005 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Multisites, a fait l'objet de quatre avenants concernant la modification des participations de la ville.

Le CRACL portant sur l'année 2011, apporte de nouvelles modifications sur ces participations pour les raisons suivantes :

- Expropriation du 12 rue Général Leclerc, plus onéreuse que prévue
- Travaux supplémentaires demandés par la ville (carrefour de la Croix des Ormes pour l'îlot Durant Raucher et accès du parking châtel par la rue Jean Monnet)
- Démolition de deux propriétés situées dans l'îlot Mairie,

L'ensemble de ces dépenses représentent un total de 764 000, 00 €, mais des pistes d'économies ont permis de réduire cette somme à 500 000 €. Ainsi le montant total de la participation de la ville pour les opérations de la ZAC Multisites s'élève à 8 980 514, 55 € HT soit 10 740 695,40 € TTC, au lieu de 8 620 514,55 € HT soit 10 310 135,40€ TTC.

Par ailleurs, l'avenant n°3 à la convention initiale, prévoyait la réalisation des opérations jusqu'en 2014. Compte tenu des difficultés rencontrées pour achever l'aménagement de l'îlot Saint Blin (La Foncière logement) et d'absorber la hausse de la participation de la ville, il est souhaitable de mettre en place un nouvel étirement du calendrier sur deux années supplémentaires. Cette situation permet de lisser les participations de la ville et ainsi soulager le budget communal.

Pour mémoire, l'avenant n°4 concernait l'extension du périmètre de la ZAC (îlot Mairie et îlot Point du Jour).

2) Financement

Ainsi, les participations de la ville peuvent être réparties comme suit (en TTC) :

2012 : 880 505, 88 €	2015 : 880 505, 88 €
2013 : 880 505, 88 €	2016 : 880 505, 88 €
2014 : 880 505, 88 €	

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement modifiant les participations de la ville et prolongeant la convention de deux années, soit jusqu'en 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions – Année 2011

PIECE(S) JOINTE(S) : - 1 extrait du bilan

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995, la commune doit délibérer chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions immobilières.

Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Il porte sur les acquisitions et cessions effectuées dans l'année écoulée, par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité, dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Ainsi, toutes les acquisitions et cessions immobilières réalisées par les organismes suivants figurent dans ce bilan :

- l'AFTRP, pour la ZAC du Parc des Tulipes Nord et Sud,
- la SCI du Parc d'Arc en Barrois pour l'Entrée Sud de Gonesse,
- l'EPA Plaine de France pour la ZAC Multisites,
- l'E.P.F.V.O. pour la Zone d'Aménagement Différé.

Le document établi pour l'année 2011 présente dans un premier temps, un rapport qui doit permettre au Conseil Municipal de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et au-delà, d'informer la population. Ce rapport est accompagné de fiches descriptives de chaque acquisition.

Dans la deuxième partie, figurent un tableau récapitulatif des cessions immobilières réalisées par la Ville, puis un tableau similaire relatif aux cessions réalisées par les différents aménageurs de la commune.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions immobilières de l'année 2011.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

PIECE (S) JOINTE (S) : - Statuts du SIAH

La Commission du Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Les communes d'Andilly et Montmorency ont transféré leurs compétences en matière d'assainissement eaux pluviales et eaux usées à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency. De ce fait, les trente cinq communes adhérentes au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) doivent délibérer pour valider les changements de statuts du syndicat.

Le SIAH devient donc un syndicat mixte. Ses statuts n'évoluent pas et son siège social reste basé rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil en France.

Les compétences transférées par la commune ne changent pas et le syndicat est constituée pour une durée indéterminée.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- d'ACTER la transformation du Syndicat Intercommunal en syndicat mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne,

- d'APPROUVER les statuts ci-annexés en tant que statuts de ce syndicat mixte.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Service de nettoyage de conteneurs enterrés destinés à recevoir les déchets ménagers - Lancement procédure d'appel d'offres

PIECE(S) JOINTE(S) : notice explicative

La Commission Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

A ce jour, la Ville de Gonesse dispose de 53 cuves enterrées d'ordures ménagères résiduelles de 5 m³ concentrées sur le secteur collectif de la Fauconnière. Ce dispositif est appelé à se développer sur l'ensemble de la commune.

Il est donc nécessaire de prévoir le lavage et la désinfection des cuves de conteneurs enterrés et le nettoyage par haute pression des bornes mises à disposition des administrés ainsi que de la plateforme piétonnière.

2) Financement

Etant donné le montant estimatif de ces prestations et le respect de la réglementation en vigueur il est nécessaire de lancer une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement d'une procédure de marché pour les services de nettoyage de conteneurs enterrés destinés à recevoir des déchets ménagers sous la forme d'un appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la Salle des Fêtes - Signature du marché

La Commission Développement Economique et Urbain du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 160 du 24 octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière.

Par délibération n° 16 du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché avec le groupement d'entreprises solidaires EMULITHE/BEAUVAIS DIFFUSION SAS représenté par le mandataire EMULITHE SNC pour un montant de 1 174 919,00 € HT soit 1 405 203,12 € TTC.

Par délibération n° 173 du 23 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 ramenant le montant du marché de 1 174 919,00 € HT soit 1 405 203,12 € TTC à 1 064 595,96 € HT soit 1 273 256,77 € TTC.

Par délibération n° 275 du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 2 portant le montant du marché de 1 064 595,96 € HT soit 1 273 256,77 € TTC à 1 120 511,35 € HT soit 1 340 131,57 € TTC

Ce marché prévoyait le recours à des prestations similaires à réaliser par le titulaire, Ces prestations ont été passées en application de la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence aux termes de l'article 35-II-6 du Code des Marchés Publics,

La consultation a donc été engagée le 10 mai 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 4 juin 2012.

Dans ce cadre, le pli a été examiné par le groupe de travail du 4 juin 2012.

2) Financement

A l'issue des négociations, la Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2012 a retenu l'offre présentée par le groupement d'entreprises solidaires EMULITHE/BEAUVAIS DIFFUSION SAS représenté par le mandataire EMULITHE SNC pour le montant suivant :

Tranche ferme	87 661,00
Tranche conditionnelle	137 464,80
Total HT	225 125,80
TVA 19,6 %	44 124,66
Total TTC	269 250,46

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces du marché relatif à la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la Salle des Fêtes pour un montant de 225 125,80 € HT soit 269 250,46 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur SABOURET

OBJET : Renouvellement des contrats d'assurances de la Ville de Gonesse – Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes – Compagnie SMACL – Approbation et signature d'un avenant n° 1

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission d'Appel d'Offres du 7 juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission des Finances du 20 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 274 du 20 octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de services d'assurances pour une durée de quatre ans,

2) Financement

La cotisation provisionnelle payée au 1^{er} janvier 2011 s'est élevée à 16 447,00 € HT soit 17 927,23 € TTC.

Le montant des salaires bruts versés en 2011 s'est élevé à 13 353 528,00 €.

Le taux de cotisation prévu au contrat est égale à 0,11% HT soit 0,1199% TTC.

La cotisation définitive pour l'année 2011 s'est élevée à 14 688,88 € HT soit 16 010,88 € TTC

La cotisation à rembourser à la Ville au titre du présent avenant s'élève à 1 758,12 € HT soit 1 916,00 € TTC

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « Assurance des Responsabilités et risques annexes » du Marché de Prestations de Services d'Assurances avec la compagnie d'assurance SMACL, dont la recette correspondante est de 1 916,35 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur THAUVIN

OBJET : Présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2011

PIECE JOINTE : Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2011

La Commission du Développement Social du 18 Juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

En application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de l'état des travaux de la C.C.S.P.L. pour l'année 2011

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur SAMAT

OBJET : Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire Roger Salengro
Lot n°7: Approbation et signature d'un avenant n° 1
Lots n°5 - 6 - 12 et 15 : Approbation et signature d'un avenant n°2
Lots n°9 et 13 : Approbation et signature d'un avenant n°3
Lot n°4 : Approbation et signature d'un avenant n° 4

PIECE(S) JOINTE(S) : 8 projets d'avenant

La Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Développement Social du 18 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 101 du 28 avril 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et alloti relatif aux travaux d'insonorisation, de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire Roger Salengro.

Par délibération n° 21 du 21 janvier 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés avec les sociétés retenues à l'issue de la procédure.

Par délibération n° 304 du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°4,

Par délibération n°104 du 28 avril 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'avenants n° 1 aux lots n°1 et 13.

Par délibération n° 218 du 22 septembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'avenants n°1 aux lots n°3-9-11 et 12 et d'avenants n°2 aux lots n°1 et 4.

Par délibération n° 279 du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°5

Par délibération n°31 du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'avenants n°1 aux lots n°6 et 15, d'avenants n°2 aux lots n°9 et 13 et d'avenants n°3 aux lots n°1 et 4,

Depuis cette date des modifications sont intervenues sur les lots n° 4-5-6-7-9-12-13 et 15 nécessitant la conclusion d'avenants comme indiqué dans le tableau joint au présent rapport.

.../...

2) Financement

Le nouveau montant de l'opération se présente donc ainsi :

N°Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Mon tant total	%
1	Démolition/Gros œuvre	BONNEVIE ET FILS	1 068 971,72	25 000,00	996,00	10 400,00		1 105 367,72	3,40
2	Charpente métallique/Couverture	ATELIER BOIS et Cie	209 832,00					209 832,00	
3	Etanchéité	ROCQUIGNY	72 440,16	-7 414,00				65 026,16	-10,23
4	Menuiseries extérieures/Serrurerie (*)	ALLUFER	522 396,00	0,00	8 753,40	6 647,00	9 344,00	547 140,40	4,74
5	Plâtrerie/Cloison doublage/Faux plafonds	DECOR 2000	338 300,35	5 490,00	30 428,23			374 218,58	10,62
6	Menuiseries intérieures	SARL DURANT Robert SARL	177 649,00	6 124,00	6 465,00			190 238,00	7,09
7	Revêtements de sols durs	TECHNOPOSE & BEDEL	43 724,00	3 375,00				47 099,00	7,72
8	Faïence	TECHNOPOSE & BEDEL	38 650,00					38 650,00	
9	Revêtements de sols souples	LUDOSOLS	87 878,70	4 076,00	-3 186,00	2 250,00		91 018,70	3,57
10	Peinture	DECORATION ET SECOND ŒUVRE	61 466,22					61 466,22	
11	Plomberie sanitaire	FLUITEC	133 578,63	4 968,24				138 546,87	3,72
12	Chauffage Ventilation Climatisation	FLUITEC	311 093,58	1 929,39	1 536,00			314 558,97	1,11
13	Electricité/Courants forts et faibles	REZZA	219 000,00	20 014,92	6 385,00	5 209,70		250 609,62	14,43
14	Ascenseurs	EURO ASCENSEURS	69 000,00					69 000,00	
15	VRD	COSSON	445 097,80	-1 024,10	8 952,00			453 025,70	1,78
Total HT			3 799 078,16	62 539,45	60 329,63	24 506,70	9 344,00	3 955 797,94	4,13
TVA 19,6 %			744 619,32	12 257,73	11 824,61	4 803,31	1 831,42	775 336,40	
TOTAL TTC			4 543 697,48	74 797,18	72 154,24	29 310,01	11 175,42	4 731 134,34	4,13

* Lot n°4 : Avenant 1 - Rachat de la société NICOLINO par la société ALUFER

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les avenants suivants :

Lot n°7: Approbation et signature d'un avenant n° 1

Lots n°5 - 6 - 12 et 15 : Approbation et signature d'un avenant n°2

Lots n°9 et 13 : Approbation et signature d'un avenant n°3

Lot n°4 : Approbation et signature d'un avenant n° 4

relatifs aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire Roger Salengro avec les sociétés sus mentionnées

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur SAMAT

OBJET : Travaux, d'insonorisation, réhabilitation et extension de l'Ecole Roger Salengro – Concours de maîtrise d'œuvre – Groupement GROUPE A (mandataire) – BETEM Ingénierie (co-traitant) – PEUTZ et Associés (co-traitant) – Approbation et signature d'un avenant n°7

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission Développement Social du 18 juin 2012 a été informée de la procédure en cours

La Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 63 du 24 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et désigné la composition du jury.

Par arrêté n° 74 du 16 mai 2006, Monsieur le Maire a désigné le lauréat du concours soit le Cabinet d'Architecture GROUPE A domicilié 13-17 rue de Pouy à Paris (75013).

Par délibération n° 177 du 22 juin 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'insonorisation, de réhabilitation et d'extension de l'école Roger Salengro avec le Cabinet d'architecture Groupe A domicilié 13-17, rue de Pouy à Paris (75013) pour un montant de 337 716,00 € HT soit 403 908,34 € TTC.

Par délibération n° 214 du 20 septembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 portant sur le changement de dénomination sociale de la société BETM en Société AteA.

Par délibération n° 260 du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°2 fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 384 780,00 € HT soit 460 196,88 € TTC.

Par délibération n° 62 du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°3 remplaçant la SARL AteA, co-traitant, mis en liquidation judiciaire par BETEM Ingénierie.

Par délibération n° 226 du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 4 confiant la mission OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination) au co-traitant BETEM Ingénierie portant ainsi le montant du marché à 434 780,00 € HT soit 519 996,88 € TTC.

Par délibération n° 278 du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 5 constatant, ainsi que le prévoit l'article 14 du CCAP, le coût de réalisation des travaux (coût résultant des contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage pour la réalisation du projet, égal à la somme des montants initiaux des marchés de travaux) que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

.../...

Par délibération n°32 du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°6 réévaluant la mission et portant le montant du marché à 458 931.49 € HT soit 548 882.06 € TTC

2) Financement

Au cours de la construction des éléments nouveaux sont intervenus engendrant une augmentation du montant global des travaux non imputable au Maître d'œuvre et notamment :

- la fermeture automatique des volets (2^{ème} tranche)
- des adaptations aux demandes du Maître d'ouvrage et du Bureau de Contrôle (éclairage des combles, faux plafonds complémentaires...)
- Travaux de confortation afin de régler le problème de stabilité de façade du 2^{ème} étage

Il a donc été décidé de réévaluer le montant de sa mission afin de tenir compte de l'augmentation du montant des travaux déduction faite bien entendu des plus values du fait du maître d'œuvre

A ce jour la rémunération du maître d'œuvre est établie comme suit :

Phases	Montant des Travaux (€ HT)- hors plus values imputables au maître d'œuvre	Taux de rémunération	Montant de l'avenant (€ HT)	Rémunération du Maître d'œuvre (€HT)	% d'augmentation /montant initial
Marché	3 186 000,00	10,60%		337 716,00	
Avenant n°1	Changement de dénomination sociale				
Avenant n°2 (APS)	3 630 000,00	10,60%	47 064,00	384 780,00	13,94
Avenant n°3	Remplacement d'un co-traitant mis en liquidation judiciaire				
Avenant n°4 Mission supplémentaire OPC			50 000,00	434 780,00	
Avenant n°5	Constat du coût de réalisation des travaux				
Avenant n°6 Réévaluation de la mission)	3 857 844,22	10,60%	24 151,49	458 931,49	35,89
Avenant n°7 Réévaluation de la mission)	3 924 950,50	10,60%	7 113,26	466 044,75	38,00

APS : Avant projet Sommaire

OPC : Ordonnancement-Pilotage-Coordination

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°7 constatant cette augmentation.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation, d'insonorisation et d'extension de l'Ecole Roger Salengro avec le Cabinet d'Architecture Groupe A (mandataire du groupement) et portant le montant du marché de 458 931.49 € HT soit 548 882.06 € TTC à 466 044,75 € HT soit 557 389,52 € TTC.**